



Groupama

Rapport Financier Semestriel

30 juin 2010

GROUPAMA SA

Société anonyme au capital de 1 186 513 186 euros

Siège social : 8-10 rue d'Astorg, 75383 PARIS Cedex 08

R.C.S. : PARIS 343 115 135

SOMMAIRE

- I. Rapport semestriel d'activité
- II. Etats financiers consolidés condensés
- III. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle
- IV. Attestation du responsable du Rapport Financier Semestriel

**Rapport semestriel d'activité
30 Juin 2010**

Faits marquants

- Une progression de l'activité satisfaisante : un chiffre d'affaires en hausse de +5,6% en assurance de la personne et de +3,6% en assurance de biens et responsabilité.
- Un résultat net positif de 127 millions d'euros au 30 juin 2010 (166 millions d'euros au 30 juin 2009) en raison de nombreux événements climatiques et un contexte financier difficile
- Un ratio combiné hors sinistre climatique (tempête et inondations) Xynthia de 100,9%, en ligne avec l'objectif : 100% +/- 2%
- Une performance à l'international conforme aux objectifs
- Une marge de solvabilité réglementaire groupe à plus de 150%.

A LA CONQUETE DE NOUVEAUX MARCHES

Grâce à de nouveaux partenariats

- En partenariat avec Groupama, la filiale bancaire du groupe Casino a lancé le 2 juin dernier sa première gamme complète d'assurances et de produits financiers en marque distributeur dans les magasins de l'enseigne Casino ainsi que sur le site de la banque Casino avec une perspective de déploiement progressif à l'ensemble du réseau d'ici 2011.
- Depuis le 1er janvier 2010, **Groupama et le Groupe Agrica** ont renforcé leurs liens par un partenariat destiné à améliorer les produits et services de protection sociale complémentaire proposés aux salariés du monde agricole. Cet accord porte sur les conventions collectives nationales dans le domaine agricole en prévoyance et en santé ainsi que sur les services d'assistance.
- **Sévéane**, la structure commune créée par **Groupama et PRO BTP** afin de piloter les réseaux de professionnels de santé, est opérationnelle depuis le 18 janvier 2010. Sévéane permettra à l'ensemble des 6 millions d'assurés santé des deux groupes de bénéficier de l'accès à un réseau de près de 5.000 professionnels de santé agréés.
- Cherchant toujours à diversifier sa distribution, le groupe a signé, en **Roumanie**, un **accord avec Renault Dacia** portant sur la distribution de ses produits d'assurances automobile dans les concessions du constructeur sur le territoire roumain.

Grâce à de nouveaux produits et services

- **Amaguiz.com**, la marque d'assurance directe de Groupama en France, innove avec une offre « Service Prévention » en MRH. Lancé le 1^{er} juillet 2008, Amaguiz compte aujourd'hui 72 000 contrats dont 61 000 contrats automobile.
- La nouvelle **multirisque professionnelle agricole** « Référence » a été lancée à l'occasion du Salon International de l'Agriculture offrant de nombreux bénéfices client, que ce soit en terme de choix des garanties et du niveau d'indemnisation ou de services d'accompagnement.
- Troisième assureur automobile du marché français, Groupama poursuit sa politique d'innovation dans le domaine des services en automobile en lançant **Auto Nuevo** qui facilite l'achat d'une voiture neuve ou d'occasion.
- **Groupama Garancia Biztosító** (Hongrie) décide de répondre au besoin accru de confiance des assurés hongrois en leur proposant des produits innovants avec notamment un contrat en unité de compte à prime périodique.
- **Groupama Assicurazioni** (Italie) et **Groupama Asigurari** (Roumanie) proposent de nouveaux standards, sur leurs marchés respectifs, avec des produits multirisques habitation modulaires permettant une meilleure prise en charge sur des marchés où ce type de garanties est encore peu répandu.

Chiffres clés Groupama SA

A/ Chiffre d'affaires

en millions d'euros	S1 2009	S1 2009	S1 2010	2010/2009	2010/2009
	CA réel	CA Pro forma*	CA réel	Variation à périmètre et change courants	Variation à périmètre et change constants
> FRANCE	5 990	5 990	6 242	4,2 %	4,2 %
Assurance de la personne	3 492	3 492	3 658	4,7 %	4,7 %
Assurance de biens et responsabilité	2 494	2 494	2 580	3,4 %	3,4 %
Total hors activités non poursuivies	5 986	5 986	6 238	4,2 %	4,2 %
Activités non poursuivies	4	4	4	-	-
> INTERNATIONAL & Outre-mer	2 224	2 143	2 265	1,8 %	5,7 %
Assurance de la personne	621	533	592	-4,7 %	11,0 %
Assurance de biens et responsabilité	1 603	1 610	1 673	4,4 %	3,9 %
Total hors activités non poursuivies	2 224	2 143	2 265	1,8 %	5,7 %
Activités non poursuivies	0	0	0	-	-
TOTAL ASSURANCE	8 214	8 133	8 506	3,6 %	4,6 %
ACTIVITES FINANCIERES ET BANCAIRES	144	144	133	-7,6 %	-7,6 %
TOTAL	8 358	8 277	8 639	3,4 %	4,4 %

* à données comparables

B/ Résultat opérationnel économique*

en millions d'euros	S1 2009	S1 2010	Variation 2010/2009
Assurance de la personne	240	155	-35,4 %
Assurance de biens et responsabilité	-41	17	NA
Activités financières et bancaires	4	1	NA
Holdings	-88	-69	+21,6 %
Résultat opérationnel économique* (hors tempêtes)	250	179	-28,4 %
Tempêtes	135	75	-44,4 %
Résultat opérationnel économique* (yc tempêtes)	115	104	-9,6 %

* Résultat opérationnel économique : correspond au résultat net retraité des plus et moins values réalisées, des dotations et reprises de provisions pour dépréciation à caractère durable et des gains et pertes latentes sur les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur (l'ensemble de ces éléments sont nets de participation aux bénéficiaires et nets d'IS). Sont également retraités, les opérations exceptionnelles nettes d'IS, les amortissements de valeurs de portefeuilles et les dépréciations d'écarts d'acquisition (nets d'IS).

C/ Résultat net

	S1 2009	S1 2010	Variation 2010/2009
<i>en millions d'euros</i>			
Résultat opérationnel économique* (hors tempêtes)	250	179	-28,4 %
Tempêtes	135	75	-44,4 %
Plus-values réalisées nettes	20	90	+70 M€
Dotations aux provisions pour dépréciation à caractère durable nettes	-3	-6	-3 M€
Gains et pertes sur actifs financiers et dérivés comptabilisés à la juste valeur	-7	-43	-36 M€
Écart d'acquisition et actifs incorporels et autres opérations exceptionnelles	41	-18	-59 M€
Résultat net	166	127	-23,6 %

* Résultat opérationnel économique : correspond au résultat net retraité des plus et moins values réalisées, des dotations et reprises de provisions pour dépréciation à caractère durable et des gains et pertes latentes sur les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur (l'ensemble de ces éléments sont nets de participation aux bénéfices et nets d'IS). Sont également retraités, les opérations exceptionnelles nettes d'IS, les amortissements de valeurs de portefeuilles et les dépréciations d'écarts d'acquisition (nets d'IS).

Contribution des activités au résultat net consolidé

	S1 2009	S1 2010
<i>en millions d'euros</i>		
Assurance et services France	219	192
Total Groupama/Gan Vie	213	170
Gan Assurances	-37	-27
Gan Eurocourtage	39	34
CFE/CFV	4	1
Groupama Transport	10	11
Autres sociétés spécialisés	4	15
Amaline Assurances	-14	-11
Activités non poursuivies	2	-2
Assurance internationale	109	64
Grande-Bretagne	56	9
Europe du Sud Ouest	23	30
Europe du Sud Est	26	16
PECO	5	3
Autres pays	-1	5
Activités financières et bancaires	10	1
Groupama SA et holdings	-174	-132
Autres	2	2
Résultat net	166	127

D/ Bilan

<i>en millions d'euros</i>	2009	S1 2010
Fonds propres comptables part du groupe	4 572	3 905
Plus values latentes brutes	2 691	1 395
Dettes subordonnées	1 995 *	1 245
Total bilan	90 660	94 847

* 1 245 millions d'euros après remboursement anticipé le 22 janvier 2010 des TSR émis en 1999

E/ Principaux ratios

	S1 2009	S1 2010
Ratio combiné assurance de biens	108,0 %	104,5 %
<i>Hors tempêtes</i>	<i>101,2 %</i>	<i>100,9 %</i>

	31.12.2009	S1 2010
Résultat net hors effet de juste valeur/capitaux propres moyens et hors réserves de réévaluation	16,9 %	8,3 % (annualisé)
Ratio d'endettement*	31,4 %	31,2 %

* hors société foncière Silic

Résultats du premier semestre 2010

Un développement soutenu de l'activité

Au 30 juin 2010, le chiffre d'affaires consolidé de Groupama SA est en hausse de +3,4% à 8,6 milliards d'euros. À périmètre et taux de change constants, il progresse de +4,4%.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'activité assurances de Groupama SA est en hausse de +3,6% à 8,5 milliards d'euros. Sa progression est de +4,6% à périmètre et taux de change constants.

En assurance de personnes, la hausse du chiffre d'affaires est de +3,3% en données courantes et de +5,6% en données constantes. En assurance de biens et de responsabilité, le chiffre d'affaires progresse de +3,8% en données courantes et de +3,6% en données constantes.

Dans les paragraphes suivants, les chiffres sont exprimés à périmètre et à taux de change constants.

■ Assurance et services France

Le chiffre d'affaires de l'assurance en France au 30 juin 2010 progresse de +4,2% par rapport au 30 juin 2009 et s'établit à 6 238 millions d'euros.

Dans un contexte fortement concurrentiel, le chiffre d'affaires de l'assurance de biens et responsabilité est en augmentation de +3,4% à 2 580 millions d'euros et affiche une croissance supérieure de 1,4 point à celle du marché (source FFSA à fin mai 2010). hausse est particulièrement marquée en automobile qui progresse de +5,2%, avec un gain de 107 000 véhicules individuels sur 1 an .

Le chiffre d'affaires de l'assurance de la personne est en hausse de +4,7%. Le chiffre d'affaires vie et capitalisation du groupe est en augmentation de +4,1%. Cette croissance provient essentiellement de la branche épargne / retraite individuelle dont le chiffre d'affaires, après une année exceptionnelle en 2009, poursuit son développement avec +5,8% au 30 juin 2010 à un rythme conforme à celui des réseaux d'assurance en France, mais inférieure à celle du marché (+ 8,0% source FFSA à fin juin 2010) qui bénéficie de la croissance des bancassureurs.

L'activité santé et dommages corporels au 30 juin 2010 progresse de +6,5% par rapport au 30 juin 2009, portée principalement par la branche santé individuelle et collective dont le portefeuille est en développement.

■ Assurance internationale

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe à l'international s'établit à 2 265 millions d'euros au 30 juin 2010, en progression de +5,7% par rapport au 30 juin 2009. Le Groupe connaît un taux de croissance de son activité supérieur au rythme moyen du marché dans les principaux pays où il est implanté.

L'assurance de biens et responsabilité affiche un chiffre d'affaires de 1 673 millions d'euros au 30 juin 2010, en hausse de +3,9% par rapport au 30 juin 2009. Les branches automobile, avec une croissance de +3,2%, habitation (+4,8%) et dommages aux entreprises (+8,8%) contribuent à cette évolution.

Le chiffre d'affaires de l'assurance de la personne augmente quant à lui de +11,0% à 592 millions d'euros, tiré par la branche épargne/retraite individuelle. Cette branche, qui représente 53,4% des primes émises en assurance de la personne, progresse de +15,0%, en lien notamment avec le succès de campagnes commerciales en Hongrie, en Italie et au Portugal.

Europe du Sud Ouest

Le chiffre d'affaires de la filiale espagnole **Groupama Seguros** augmente de +4,0% à 509 millions d'euros au 30 juin 2010. En assurance de biens et responsabilité, les primes émises progressent de +5,5%. La branche automobile présente une hausse de +5,9% liée au développement du portefeuille. La branche habitation (+9,2%) bénéficie du succès du partenariat avec Bancaja. L'assurance de la personne affiche une baisse de -1,7% du fait de la non reconduction d'un contrat à prime unique. Retraitées de cet élément, les primes seraient en augmentation de +2,5% avec une progression de +3,9% de la branche épargne individuelle grâce à une campagne marketing dynamique.

Le chiffre d'affaires au 30 juin 2010 des filiales au Portugal est en forte hausse de +25,8% à 76 millions d'euros. Les primes vie affichent une progression de +31,3% grâce à la dynamique de l'offre épargne individuelle portée par les accords de bancassurance. Le chiffre d'affaires de l'assurance de biens et responsabilité augmente quant à lui de +32,5% .

Europe du Sud Est

Le chiffre d'affaires global de la filiale italienne **Groupama Assicurazioni** est en hausse de +7,5% à 719 millions d'euros au 30 juin 2010. En assurance de la personne, l'activité est en augmentation de +14,1% grâce à la progression de l'assurance vie (+17,3%). Le chiffre d'affaires de la branche épargne en UC est multiplié par 4 grâce au lancement d'une campagne en mars 2010. En assurance de biens et responsabilité, le chiffre d'affaires augmente de +5,1% à 517 millions d'euros. La branche automobile de tourisme (+5,2%) et la branche habitation (+9,3%) contribuent largement à cette évolution.

A périmètre comparable, le chiffre d'affaires des filiales turques **Groupama Sigorta et Groupama Emeklilik** progresse de +4,8% et s'élève à 189 millions d'euros. A noter que ces chiffres ne prennent plus en compte le chiffre d'affaires apporté par Ziraat Banque, dont l'accord de bancassurance n'a pas été reconduit en 2010. L'activité en assurance de la personne affiche une hausse de +5,0%, sous l'effet notamment de la croissance de la branche santé. Le chiffre d'affaires de l'assurance de biens et responsabilité enregistre quant à lui une progression de +4,5%, soutenue par les bonnes performances de la branche risques agricoles (+25,6%).

Le chiffre d'affaires de **Groupama Phoenix** (Grèce) s'établit au 30 juin 2010 à 98 millions d'euros, soit une hausse de +6,1%. En assurance de biens et responsabilité, la restructuration de l'entreprise autour d'une nouvelle dynamique commerciale et d'une offre totalement rénovée porte ses fruits, avec une hausse des primes émises de +9,2%. La branche automobile affiche notamment une forte croissance de +23,0%, portée notamment par des innovations produits introduites en 2009. Les primes en assurance de personnes restent stables (+0,4%) malgré un contexte économique difficile.

Pays de l'Europe centrale et orientale (PECO)

La contribution au chiffre d'affaires de la filiale hongroise **Groupama Garancia Biztosito** s'élève à 226 millions d'euros au 30 juin 2010 en hausse de +6,9%. Le chiffre d'affaires de l'assurance de la personne augmente de +30,4% avec une progression de +28,4% en épargne/retraite grâce au succès des campagnes sur les contrats à prime unique en partenariat avec OTP Bank. L'assurance de biens et responsabilité enregistre, quant à elle, une baisse de -4,8% de son chiffre d'affaires liées notamment aux difficultés économiques que traverse le pays.

Le chiffre d'affaires des filiales roumaines **Groupama Asigurari et OTP Garancia Asigurari** diminue de -9,0% à 96 millions d'euros au 30 juin 2010. L'activité de l'assurance de biens et responsabilité est en baisse de -7,6% sur la période, principalement en raison du recul de la branche automobile lié à la chute persistante de la vente de véhicules et la forte concurrence tarifaire entre les acteurs du marché. Dans un contexte économique difficile, l'octroi de crédit, principal marché d'assurance de la personne du pays, se réduit ce qui impacte défavorablement le chiffre d'affaires en assurance de la personne (-22,1%).

Grande Bretagne

Le chiffre d'affaires de **Groupama Insurances** augmente de +5,2% à 273 millions d'euros au 30 juin 2010. En assurance de biens et responsabilité, la croissance du chiffre d'affaires est de +6,7% avec une progression très marquée en dommages aux entreprises (+15,5%), en habitation (+14,8%) ainsi qu'en automobile (+2,6%). L'activité de l'assurance de la personne enregistre un léger repli de -0,9% à 49 millions d'euros au 30 juin 2010.

■ Activités bancaires et financières

Le produit net bancaire des activités financières et bancaires atteint 117 millions d'euros, en hausse de +1%.

Le produit net bancaire de **Groupama Banque** est en recul (-3,1%) à 45 millions d'euros au 30 juin 2010, malgré la croissance de l'activité de la banque des particuliers et de la banque privée. La contraction des taux court terme sur le marché, combinée au ralentissement de l'activité de change expliquent cette évolution.

Le chiffre d'affaires des sociétés de gestion du groupe est en hausse de +1,9% à 73 millions d'euros au 30 juin 2010. Cette évolution provient principalement de la progression du chiffre d'affaires de Groupama Asset Management sur la période (+3,5%), grâce notamment à l'augmentation des actifs sous gestion de +2,7 milliards sur le 1^{er} semestre 2010.

Un résultat opérationnel économique en léger retrait dans un environnement difficile

Le résultat opérationnel économique de Groupama S.A s'élève à 104 millions d'euros au 30 juin 2010, en baisse de 9,6% par rapport au 30 juin 2009.

A l'instar du 1^{er} semestre 2009, les comptes du 30 juin 2010 ont été affectés par l'événement climatique Xynthia survenu en début d'année pour un coût de 75 millions d'euros (contre 135 millions d'euros pour les tempêtes Klaus et Quinten au 30 juin 2009). Le ratio combiné en assurance de biens et responsabilité s'établit à 104,5% au 30 juin 2010 contre 108,0% au 30 juin 2009.

Hors tempête Xynthia, le résultat opérationnel économique s'élève à 179 millions d'euros au 30 juin 2010.

L'activité d'assurance contribue au résultat opérationnel économique à hauteur de 247 millions d'euros, dont 171 millions d'euros provenant de la France et 76 millions d'euros provenant des filiales internationales.

Les filiales financières et bancaires contribuent à hauteur d'1 million d'euros.

L'activité de holdings contribue à hauteur de -69 millions d'euros.

■ **Assurance de biens et responsabilité**

Le résultat opérationnel économique de l'activité de biens et responsabilité (hors tempêtes¹) est quasiment stable à 92 millions d'euros au 30 juin 2010.

Le ratio combiné (hors tempêtes) s'établit à 100,9% au 30 juin 2010, en amélioration de 0,3 point par rapport au 30 juin 2009 :

- En France, le ratio combiné net s'élève à 101,6% au 30 juin 2010, en hausse de 1,9 point par rapport au 30 juin 2009. D'autres événements climatiques, conjugués à la dégradation de la sinistralité automobile observée sur le marché en France, contribuent à la hausse du ratio de sinistralité de 2 points, notamment les inondations dans le sud est. Le ratio de frais d'exploitation diminue de 0,1 point à 31,3% au 30 juin 2010 malgré la poursuite d'importants investissements, traduisant la volonté forte du groupe de maîtrise de ses frais d'exploitation.

- Le ratio combiné net de l'international s'améliore de plus de 3 points à 100,0% au 30 juin 2010 contre 103,1% au 30 juin 2009 grâce aux actions de rationalisation menées par le groupe au sein des filiales récemment acquises. Bien qu'également touchées par des intempéries (Hongrie, Royaume Uni), les filiales à l'International présentent un ratio de sinistralité en repli de -2,4 points à 71,5%. Une nette amélioration de la sinistralité courante est à noter sur la branche automobile dans la majeure partie des filiales (principalement en Espagne, Italie et Royaume Uni). Le ratio de frais d'exploitation s'améliore de 0,7 point à 28,5% au 30 juin 2010.

L'amélioration du ratio combiné net vient compenser la diminution des revenus financiers récurrents de 27 millions d'euros.

■ **Assurance de la personne**

Le résultat opérationnel économique de l'assurance de la personne s'élève à 155 millions d'euros au 30 juin 2010 contre 240 millions d'euros au 30 juin 2009.

La marge technique nette de l'activité santé et autres dommages corporels baisse de -78 millions d'euros par rapport à la période précédente. Des liquidations favorables de provisions techniques sur exercices antérieurs avaient impacté favorablement le résultat technique du 1^{er} semestre 2009.

La marge technique en vie/capitalisation est en léger retrait en France et stable à l'international.

La collecte nette affiche également un niveau élevé à 922 millions d'euros, niveau équivalent à celui du 1^{er} semestre 2009.

Le résultat financier récurrent au 30 juin 2010 (net de participation aux bénéficiaires et d'impôt) est en baisse de -18 millions d'euros.

Un résultat net de 127 millions d'euros

Malgré la baisse des marchés financiers et l'impact de l'événement climatique Xynthia, le résultat net part du groupe s'élève à 127 millions d'euros au 30 juin 2010. Il s'élevait à 166 millions d'euros au 30 juin 2009.

Le résultat net est constitué du résultat opérationnel économique, auxquels sont ajoutés les éléments non récurrents, notamment :

- la réalisation de plus values pour 90 millions d'euros après PB et IS.
- la variation de la juste valeur de -43 millions des actifs valorisés selon la méthodologie de la juste valeur par résultat.

¹ La qualification de « tempêtes » concerne la tempête Xynthia en 2010 et Klaus et Quinten en 2009

La contribution de l'activité d'assurance au résultat net s'élève à 256 millions d'euros et provient de la France à hauteur de 192 millions d'euros et de l'international à hauteur de 64 millions d'euros.

Bilan de Groupama SA

Une marge de solvabilité du groupe solide à plus de 150%

Au 30 juin 2010, le total du bilan consolidé de Groupama s'élève à 94,8 milliards d'euros contre 90,7 milliards d'euros au 30 juin 2009, soit une hausse de +4,5%.

Les placements d'assurance s'élèvent à 76,7 milliards d'euros au 30 juin 2010 contre 74,0 milliards d'euros en 2009, soit une hausse de +3,6%. Les plus-values latentes du groupe (y compris l'immobilier) s'établissent à 1,4 milliard d'euros au 30 juin 2010, en diminution de 1,3 milliard d'euros du fait notamment de l'évolution défavorable des marchés actions, reflétée par la baisse de l'indice CAC 40 de -12,5% sur le 1^{er} semestre 2010.

Les capitaux propres consolidés de Groupama S.A s'élèvent à 3,9 milliards d'euros contre 4,6 milliards d'euros au 31 décembre 2009. La diminution résulte principalement de la baisse de la réserve de réévaluation des titres suite à l'évolution défavorable des marchés financiers sur le 1^{er} semestre 2010.

Les provisions techniques brutes s'élèvent à 71,9 milliards d'euros au 30 juin 2010 contre 69,2 milliards d'euros au 31 décembre 2009.

L'exigence de marge de solvabilité réglementaire du groupe est couverte à 153% au 30 juin 2010.

Opérations avec les parties liées

Les opérations avec les parties liées sont détaillées dans le chapitre 3 du Document de Référence 2009 enregistré auprès de l'AMF le 22 avril 2010 et disponible sur le site de la société (www.groupama.com).

Les opérations avec les parties liées n'ont pas présenté d'évolutions significatives depuis le 31 décembre 2009. Les conventions mises en place avec les caisses régionales se sont poursuivies de façon identique à celles présentées dans le Document de Référence 2009, tant dans l'application des conventions que dans l'ordre de grandeur.

Facteurs de risque

Les principaux risques et incertitudes auxquels est soumis Groupama S.A sont détaillés dans le chapitre 4 du Document de Référence 2009 enregistré auprès de l'AMF le 22 avril 10 et disponible sur le site de la société (www.groupama.com).

Cette description des principaux risques reste valable à la date de publication du présent Rapport pour l'appréciation des risques et incertitudes majeurs pouvant affecter le groupe sur la fin de l'exercice en cours et il n'est pas anticipé d'incertitudes ou de risques significatifs autres que ceux présentés dans le Document de Référence 2009.

Etats financiers consolidés condensés
Normes IFRS

SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS	15
BILAN CONSOLIDÉ	16
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ	18
ETAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	19
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	20
TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	22
 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	 23
1. FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	24
1.1 FAITS MARQUANTS	24
1.2 ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	25
2. PRINCIPES, METHODES ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	26
2.1. NOTE LIMINAIRE	26
2.2. PRESENTATION GENERALE DES COMPTES CONSOLIDES	27
2.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION	28
3. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION RETENUS	31
3.1. ACTIFS INCORPORELS	31
3.2 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE	34
3.3. DERIVES	38
3.4. INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES	38
3.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38
3.6 CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS	39
3.7 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	39
3.8 CAPITAUX PROPRES	39
3.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	40
3.10 DETTES DE FINANCEMENT	41
3.11 OPERATIONS TECHNIQUES.....	41
3.12 IMPOTS	46
3.13 INFORMATION SECTORIELLE	46
3.14 FRAIS PAR DESTINATION	47
4. ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS.....	48
NOTE 1 - INFORMATION SECTORIELLE	48
NOTE 2 - ÉCARTS D'ACQUISITION	52
NOTE 3 - AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	55
NOTE 4 - IMMOBILIER DE PLACEMENT (HORS UC)	56
NOTE 5 - IMMOBILIER D'EXPLOITATION	59
NOTE 6 - PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC.....	62
NOTE 7 - PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC	73
NOTE 8 - INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS ET PASSIFS ET DERIVES INCORPORES SEPARES	74
NOTE 9 – EMPLOIS ET RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE	75

NOTE 10 - INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES	76
NOTE 11 – PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS	77
NOTE 12 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE	78
NOTE 13 - IMPOTS DIFFERES ACTIFS	79
NOTE 14 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE ACCEPTEE	80
NOTE 15 – TRESORERIE	81
NOTE 16 - CAPITAUX PROPRES, INTERETS MINORITAIRES	82
NOTE 17 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	84
NOTE 18 - DETTES DE FINANCEMENT	85
NOTE 19 - PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE	87
NOTE 20 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS	90
NOTE 21 - AUTRES DETTES	91
NOTE 22 - ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PRINCIPALE CATEGORIE	92
NOTE 23 - PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION	94
NOTE 24- CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS	98
NOTE 25 - CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE	99
NOTE 26 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS	100
NOTE 27 - CHARGES DE FINANCEMENT	101
NOTE 28 - VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT	102

AUTRES INFORMATIONS

104

NOTE 29 - ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS	104
NOTE 30 - LISTE DES ENTITES DU PERIMETRE	107

ÉTATS FINANCIERS

GROUPAMA SA
BILAN CONSOLIDÉ (en millions d'euros)

ACTIF		30.06.2010	31.12.2009
Écarts d'acquisition	Note 2	3 227	3 218
Autres immobilisations incorporelles	Note 3	656	665
Actifs incorporels		3 883	3 883
Immobilier de placement hors UC	Note 4	3 367	3 377
Immobilier de placement en UC	Note 7	95	102
Immobilier d'exploitation	Note 5	729	705
Placements financiers hors UC	Note 6	68 784	66 045
Placements financiers en UC	Note 7	3 549	3 555
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	Note 8	139	181
Placements des activités d'assurance		76 664	73 965
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	Note 9	3 446	3 317
Investissements dans les entreprises associées	Note 10	194	192
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	Note 11	1 635	1 553
Autres immobilisations corporelles		193	174
Frais d'acquisition reportés		616	584
Participation aux bénéfices différée active	Note 12	1 314	331
Impôts différés actifs	Note 13	398	360
Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance acceptée	Note 14	3 129	2 575
Créances nées des opérations de cessions en réassurance		152	173
Créances d'impôt exigible et autres créances d'impôt		127	212
Autres créances		1 868	1 935
Autres actifs		7 797	6 345
Actifs destinés à la vente et abandon d'activités		0	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 15	1 228	1 407
TOTAL		94 847	90 660

Les notes en pages 13 à 99 font partie intégrante des états financiers consolidés.

GROUPAMA SA
BILAN CONSOLIDÉ (en millions d'euros)

PASSIF		30.06.2010	31.12.2009
Capital	Note 16	1 187	1 187
Réserve de réévaluation	Note 16	(1 182)	(489)
Autres réserves	Note 16	4 033	3 521
Écarts de conversion	Note 16	(260)	(307)
Résultat consolidé	Note 16	127	660
Capitaux propres (part du groupe)		3 905	4 572
Intérêts minoritaires	Note 16	128	189
Capitaux propres totaux		4 033	4 761
Provisions pour risques et charges	Note 17	450	438
Dettes de financement	Note 18	3 050	3 848
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	Note 19	48 871	46 872
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	Note 20	22 953	22 290
Participation aux bénéfices différée passive	Note 12	26	34
Ressources des activités du secteur bancaire	Note 9	3 176	2 973
Impôts différés passifs	Note 13	852	771
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés		1 181	1 460
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	Note 15	996	545
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée		549	799
Dettes nées des opérations de cession en réassurance		371	365
Dettes d'impôt exigible et autres dettes d'impôt		167	189
Instruments dérivés passifs	Note 8	318	171
Autres dettes	Note 21	7 856	5 144
Autres passifs		12 289	9 444
Passif des activités destinées à être cédées ou abandonnées			
TOTAL		94 847	90 660

Les notes en pages 13 à 99 font partie intégrante des états financiers consolidés.

GROUPAMA SA
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ (en millions d'euros)

COMPTE DE RÉSULTAT		30.06.2010	30.06.2009
Primes émises	Note 22	8 508	8 213
Variation des primes non acquises		(970)	(917)
Primes acquises		7 538	7 296
Produit net bancaire, net du coût du risque		115	113
Produits des placements		1 543	1 600
Charges des placements		(391)	(406)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement		205	111
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat		(113)	13
Variation des dépréciations sur placements		(9)	(8)
Produits des placements nets de charges	Note 23	1 236	1 310
Total des produits des activités ordinaires		8 888	8 719
Charges des prestations des contrats	Note 24	(6 698)	(6 629)
Produits sur cession en réassurance	Note 25	230	344
Charges sur cession en réassurance	Note 25	(382)	(433)
Charges et produits des cessions nets en réassurance		(6 850)	(6 718)
Charges d'exploitation bancaire		(110)	(108)
Frais d'acquisition des contrats		(847)	(894)
Frais d'administration		(476)	(504)
Autres produits et charges opérationnels courants		(311)	(182)
Total autres produits et charges courants		(8 594)	(8 406)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		293	313
Autres produits et charges opérationnels	Note 26	(36)	(117)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		258	197
Charges de financement	Note 27	(65)	(64)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		2	5
Impôts sur les résultats	Note 28	(51)	47
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE		143	186
dont Intérêts minoritaires	Note 16	16	19
DONT RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		127	166

Les notes en pages 13 à 99 font partie intégrante des états financiers consolidés.

GROUPAMA SA
ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES
(en millions d'euros)

En millions d'euros	30.06.2010			30.06.2009		
	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Résultat de l'exercice	127	16	143	166	19	186
Variation des écarts de conversion	47	1	48	12		12
Variation des plus et moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente	(1 494)	(1)	(1 495)	141	(1)	140
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(20)	(27)	(47)	(15)	(6)	(21)
Variation des gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi	(28)		(28)	(20)		(20)
Variation de la comptabilité reflet	860	1	861	108	1	109
Variation des impôts différés	(30)		(30)	(68)		(68)
Autres	(4)	1	(3)	3	1	4
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(669)	(25)	(694)	161	(5)	156
Résultat net et gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	(542)	(9)	(551)	327	14	342

L'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, partie intégrante des états financiers, comprend, au-delà du résultat de la période, la variation de la réserve des plus et moins-values latentes des actifs disponibles à la vente, nette de participation aux bénéfices différée et d'impôt différé ainsi que la variation de la réserve liée aux écarts de conversion et des pertes et gains actuariels des avantages postérieurs à l'emploi.

Les notes en pages 13 à 99 font partie intégrante des états financiers consolidés.

GROUPAMA SA
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en millions d'euros)

En millions d'euros	Capital	Résultat	Titres super subordonnés	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Écart de conversion	Capitaux propres Part du groupe	Part des minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2009	1 187	660	1 000	2 521	(489)	(307)	4 572	189	4 761
Affectation du résultat 2009		(660)		660					
Dividendes				(125)			(125)	(51)	(176)
Variation de capital									
Regroupement d'entreprises								(1)	(1)
Incidence des opérations avec les actionnaires		(660)		535			(125)	(52)	(177)
Écarts de conversion						47	47	1	48
Actifs disponibles à la vente					(1 494)		(1 494)	(1)	(1 495)
Comptabilité reflet					860		860	1	861
Impôts différés				9	(39)		(30)		(30)
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				(28)			(28)		(28)
Autres				(4)	(20)		(24)	(26)	(50)
Résultat de l'exercice		127					127	16	143
Total des produits et charges reconnus sur la période		127		(23)	(693)	47	(542)	(9)	(551)
Total des mouvements sur la période		(533)		512	(693)	47	(667)	(61)	(728)
Capitaux propres au 30/06/2010	1 187	127	1 000	3 033	(1 182)	(260)	3 905	128	4 033
En millions d'euros	Capital	Résultat	Titres super subordonnés	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Écart de conversion	Capitaux propres Part du groupe	Part des minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2008	1 187	273	1 000	2 366	(1 349)	(298)	3 179	208	3 387
Affectation du résultat 2008		(273)		273					
Dividendes				(94)			(94)	(50)	(144)
Variation de capital								9	9
Regroupement d'entreprises								(7)	(7)
Incidence des opérations avec les actionnaires		(273)		179			(94)	(48)	(142)
Écarts de conversion						(9)	(9)		(9)
Actifs disponibles à la vente					2 243		2 243	13	2 256
Comptabilité reflet					(1 244)		(1 244)	(10)	(1 254)
Impôts différés				9	(112)		(103)	(1)	(104)
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				(30)			(30)		(30)
Autres				(3)	(27)		(30)	(10)	(40)
Résultat de l'exercice		660					660	37	697
Total des produits et charges reconnus sur la période		660		(24)	860	(9)	1 487	29	1 516
Total des mouvements sur la période		387		155	860	(9)	1 393	(19)	1 374
Capitaux propres au 31/12/2009	1 187	660	1 000	2 521	(489)	(307)	4 572	189	4 761

En millions d'euros	Capital	Résultat	Titres super subordonnés	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Écart de conversion	Capitaux propres Part du groupe	Part des minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2008	1 187	273	1 000	2 366	(1 349)	(298)	3 179	208	3 387
Affectation du résultat 2008		(273)		273					
Dividendes				(73)			(73)	(48)	(121)
Variation de capital								7	7
Regroupement d'entreprises								(6)	(6)
Incidence des opérations avec les actionnaires		(273)		200			(73)	(47)	(120)
Écarts de conversion						12	12		12
Actifs disponibles à la vente					141		141	(1)	140
Comptabilité reflet					108		108	1	109
Impôts différés					(68)		(68)		(68)
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				(20)			(20)		(20)
Autres				3	(15)		(12)	(5)	(17)
Résultat de l'exercice		166					166	19	185
Total des produits et charges reconnus sur la période		166		(17)	166	12	327	14	341
Total des mouvements sur la période		(107)		183	166	12	254	(33)	221
Capitaux propres au 30/06/2009	1 187	166	1 000	2 549	(1 183)	(286)	3 433	175	3 608

Les notes en pages 13 à 99 font partie intégrante des états financiers consolidés.

GROUPAMA SA
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'euros)

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	30.06.2010	30.06.2009
Résultat opérationnel avant impôt	258	197
Plus ou moins-values de cession des placements	(200)	49
Dotations nettes aux amortissements	149	139
Variation des frais d'acquisition reportés	(24)	(41)
Variation des dépréciations	10	(129)
Dotations nettes aux passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance et contrats financiers	2 390	2 284
Dotations nettes aux autres provisions	(13)	3
Variation de la juste valeur des placements et instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalent de trésor)	113	(13)
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel		
Corrections des éléments inclus dans le résultat opérationnel différents des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	2 425	2 292
Variation des créances et dettes d'exploitation	(827)	(604)
Variation des créances et dettes d'exploitation bancaire	(119)	(14)
Variation des valeurs données ou reçues en pension	2 936	3 110
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	12	(94)
Impôts nets décaissés	(36)	128
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	4 649	5 015
Acquisitions/cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise		
Prises de participation/cessions dans les entreprises associées		
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	0	0
Acquisitions nettes de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	(4 309)	(4 796)
Acquisitions nettes d'immobilier de placement	(62)	(94)
Acquisitions nettes et/ou émissions de placements et instruments dérivés des autres activités		
Autres éléments ne correspondant pas à des flux monétaires	5	(9)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions de placement	(4 366)	(4 899)
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles et immobilisations d'exploitation	(91)	(209)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(91)	(209)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(4 457)	(5 108)
Droits d'adhésion		
Emission d'instruments de capital		7
Remboursement d'instruments de capital		
Opération sur actions propres		
Dividendes payés	(176)	(122)
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et les sociétaires	(176)	(115)
Trésorerie affectée aux dettes de financement	(809)	160
Intérêts payés sur dettes de financement	(65)	(63)
Flux de trésorerie liés au financement du groupe	(874)	97
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(1 050)	(18)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	1 228	1 277
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	4 649	5 015
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(4 457)	(5 108)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(1 050)	(18)
Effet des variations de change sur la trésorerie	38	12
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin	408	1 178
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 406	
Caisse, banque centrale et CCP	370	
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(548)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier 2010	1 228	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 228	
Caisse, banque centrale et CCP	217	
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(1 037)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin 2010	408	

Les notes en pages 13 à 99 font partie intégrante des états financiers consolidés.

**ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
FORMAT CONDENSÉ**

1. FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

1.1 FAITS MARQUANTS

DÉVELOPPEMENT DU GROUPE

Partenariat avec Banque Casino

Banque Casino et Groupama ont conclu un partenariat dans le domaine de l'assurance dommages. Dans le cadre de ce partenariat, Banque Casino va proposer, à travers le savoir-faire industriel d'Amaline Assurances, une offre de contrats IARD (auto, multirisques habitation, individuelle accidents, assurance voyage). Cette première gamme complète d'assurances et de produits financiers en marque distributeur a été lancée le 2 juin 2010. Ce partenariat avec Casino initie pour le groupe une nouvelle approche de l'assurance par la grande distribution, et témoigne de la volonté de Groupama de poursuivre sa stratégie de partenariats et d'innovation.

Partenariat avec Agrica

Depuis le 1er janvier 2010, Groupama et le Groupe Agrica ont renforcé leurs liens par un partenariat destiné à améliorer les produits et services de protection sociale complémentaire proposés aux salariés du monde agricole. Cet accord porte sur les conventions collectives nationales dans le domaine agricole en prévoyance et en santé ainsi que sur les services d'assistance.

Sévéane

Sévéane, la structure commune créée par Groupama et PRO BTP afin de piloter les réseaux de professionnels de santé, est opérationnelle depuis le 18 janvier 2010. Sévéane permettra à l'ensemble des 6 millions d'assurés santé des deux groupes de bénéficier de l'accès à un réseau de près de 5.000 professionnels de santé agréés.

Accord avec Renault Dacia en Roumanie

Cherchant toujours à diversifier sa distribution, le groupe a signé, en Roumanie, un accord avec Renault Dacia portant sur la distribution de ses produits d'assurances automobile dans les concessions du constructeur sur le territoire roumain.

Partenariats en Grande-Bretagne

En Grande-Bretagne, les partenariats avec Endsleigh en automobile de tourisme, Saga Services en assurance habitation et Towergate en dommages aux entreprises ont largement contribué à la croissance de l'activité assurance de biens et responsabilité au premier semestre.

AUTRES ÉLÉMENTS

Tempête « Xynthia »

Le début d'année 2010 a été marqué par la survenance de la tempête « Xynthia » les 27 et 28 février, dont le coût est estimé à 1,5 milliard d'euros pour l'ensemble du marché. Groupama a mis en place son dispositif de crise dès que les menaces météorologiques se sont avérées permettant ainsi de mobiliser ses équipes pour répondre dans les meilleurs délais aux attentes de ses sociétaires et clients. Le coût de ces tempêtes pour le groupe s'est élevé à 187 millions d'euros avant réassurance. Les réassureurs externes supportent 74 millions d'euros dans le coût de ces événements. Au net d'impôt, le coût pour le groupe s'élève à 75 millions d'euros.

Inondations dans le Var

Le coût des inondations qui ont touché le département du Var s'élève pour le groupe à 79 millions d'euros dont 43 millions d'euros cédés aux réassureurs externes. Au net d'impôt, le coût pour le groupe s'élève à 24 millions d'euros.

TSR Groupama SA : remboursement des TSR 1999/2029

Dans le prolongement de l'émission le 27 octobre 2009 d'une dette subordonnée remboursable d'un montant de 750 millions d'euros et après l'obtention de l'autorisation de l'Autorité de Contrôle des Assurances et Mutuelles (ACAM), Groupama SA a procédé le 22 janvier 2010 au remboursement anticipé de ses titres subordonnés remboursables émis en 1999 pour un montant total de 750 millions d'euros.

Notation Fitch Ratings

Fitch Ratings a attribué le 21 avril 2010 la note de solidité financière « A » à Groupama avec perspective stable. Cette note reflète la bonne solvabilité et le niveau de dette modéré du groupe, qui bénéficie d'une grande diversification de ses activités et de ses risques.

Notation Standard & Poor's

Le 29 juin 2010, Standard & Poor's a révisé à « A -, perspective stable » la note de solidité financière de Groupama. Cette révision, qui correspond à une tendance qui concerne de nombreux grands assureurs européens, ne remet pas en cause la solidité financière du Groupe. Groupama conserve une note de catégorie « A », qui témoigne, selon la grille d'analyse de Standard & Poor's, d'une solidité financière dite « forte ».

1.2 ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

2. PRINCIPES, METHODES ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2.1. NOTE LIMINAIRE

Groupama SA est une Société Anonyme détenue à près de 100%, directement et indirectement par les Caisses Régionales d'Assurance et de Réassurance Mutuelles Agricoles et les Caisses Spécialisées (« caisses régionales ») formant le pôle mutualiste de Groupama. Groupama SA est domiciliée en France. Son siège social est situé au 8-10, rue d'Astorg, 75008, Paris, France.

La répartition du capital au 30 juin 2010 est la suivante :

- 90,91% à la société Groupama Holding ;
- 8,99% à la société Groupama Holding 2 ;
- 0,10% aux mandataires et salariés anciens ou actuels de Groupama SA (en direct ou par le biais des FCPE).

Les deux sociétés Groupama Holding et Groupama Holding 2, à statut de SA, sont entièrement détenues par les caisses régionales.

Groupama SA est une société d'assurance non-vie et de réassurance, réassureur unique des caisses régionales et holding de tête du pôle capitalistique du groupe Groupama. Ses activités consistent à :

- définir et mettre en œuvre la stratégie opérationnelle du groupe Groupama, en concertation avec les caisses régionales et dans le cadre des orientations fixées par la Fédération Nationale Groupama ;
- réassurer les caisses régionales ;
- piloter l'ensemble des filiales ;
- mettre en place le programme de réassurance de l'ensemble du groupe ;
- gérer une activité d'assurance directe ;
- établir les comptes consolidés et combinés.

Les comptes consolidés de Groupama S.A. intègrent la réassurance cédée par les caisses régionales ainsi que l'activité des filiales.

Les comptes combinés sont relatifs au groupe Groupama, constitué de l'ensemble des caisses locales, des caisses régionales, de Groupama S.A. et de ses filiales.

Au titre de ses activités, la société est régie par les dispositions du Code de Commerce et du Code des Assurances, et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle prudentiel.

Les liens entre les différentes entités du groupe sont régis :

- dans le pôle Groupama SA, par des relations capitalistiques. Les sociétés filiales incluses dans ce pôle font l'objet d'une consolidation comptable. En outre, en contrepartie d'une certaine autonomie opérationnelle, chacune des filiales est soumise aux contraintes et devoirs définis par l'environnement de Groupama SA, notamment en matière de contrôle ;
- dans le pôle mutualiste :
 - par un traité de réassurance interne liant les caisses régionales à Groupama SA. Ce traité, signé en décembre 2003 au titre des activités reprises par Groupama SA lors de l'apport de l'activité de réassurance des caisses régionales que lui a consenti la C.C.A.M.A. rétroactivement au 1^{er} janvier 2003, s'est substitué au règlement général de réassurance qui régissait auparavant les liens de réassurance interne entre les caisses régionales et la C.C.A.M.A.,
 - par un dispositif de sécurité et de solidarité entre l'ensemble des caisses régionales et Groupama SA (« Convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité des Caisses de Réassurance Mutuelle Agricole adhérentes à la Fédération Nationale GROUPAMA », signée le 17 décembre 2003).

2.2. PRESENTATION GENERALE DES COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés au 30 juin 2010 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 4 août 2010.

Pour les besoins de l'établissement des comptes consolidés, les comptes de chaque entité du périmètre de consolidation sont établis, de façon homogène, conformément aux dispositions des normes comptables internationales (« International Financial Reporting Standards ») et interprétations applicables au 30 juin 2010 telles qu'adoptées par l'Union Européenne et dont les principales modalités d'application par GROUPAMA SA sont décrites ci-après.

Les normes et interprétations d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010 ont été appliquées pour l'établissement des comptes du groupe au 30 juin 2010, et notamment, les normes IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels ». L'application n'a pas eu d'effet significatif sur les comptes du groupe au 30 juin 2010.

L'amendement de la norme IAS 32 adopté par l'Union Européenne en décembre 2009 et relatif au classement des droits de souscription émis n'a pas été appliqué par anticipation. Son application est jugée sans impact significatif sur les comptes consolidés du groupe.

En matière d'arrêté intermédiaire, les états financiers ont été établis conformément à la norme IAS 34, sous une forme condensée.

Les orientations prises par le groupe s'appuient notamment sur la synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des normes IFRS par les organismes d'assurance.

Les filiales, co-entreprises et entités associées du périmètre de consolidation sont consolidées dans le périmètre conformément aux dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31.

Le groupe a adopté les normes « IFRS » pour la première fois pour l'établissement des comptes de l'exercice 2005.

Dans les annexes, tous les montants sont en millions d'euros sauf si mentionnés différemment.

La préparation des états financiers du groupe en conformité avec les IFRS exige de la part de la direction de Groupama le choix d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui ont un impact sur le montant des actifs, des passifs, des produits et des charges ainsi que sur l'élaboration des notes annexes.

Ces estimations et hypothèses sont revues régulièrement. Elles sont basées sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, y compris des événements futurs dont la réalisation apparaît raisonnable dans les circonstances.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles des estimations étaient nécessaires peuvent s'avérer différents de celles-ci et entraîner un ajustement des états financiers.

Les jugements réalisés par la direction en application des normes IFRS concernent principalement :

- l'évaluation initiale et les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels et plus particulièrement les écarts d'acquisition (notes 3.1.1 et 3.1.2),
- l'évaluation des provisions techniques (note 3.11),
- L'estimation de certaines justes valeurs sur actifs non cotés ou actifs immobiliers (notes 3.2.1 et 3.2.2),
- l'estimation de certaines justes valeurs sur actifs cotés faiblement liquides (note 3.2.1),
- la reconnaissance à l'actif des participations aux bénéficiaires (note 3.11.2.b) et des impôts différés (note 3.12),
- la détermination des provisions pour risques et charges et notamment l'évaluation des avantages consentis au personnel (note 3.9).

2.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

2.3.1. Périmètre et méthodes de consolidation

Une entreprise est comprise dans le périmètre de consolidation dès lors que sa consolidation, ou celle du sous-groupe dont elle est la tête, présente, seule ou avec d'autres entreprises en situation d'être consolidées, un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation. Une entité opérationnelle d'assurance et de banque est présumée devoir être consolidée dès lors que les capitaux propres, le bilan ou les primes acquises de cette entité représentent respectivement 30 millions d'euros sur les capitaux propres consolidés ou 50 millions d'euros sur le total du bilan consolidé, ou 10 millions d'euros sur les primes acquises du groupe.

Les OPCVM et les sociétés civiles immobilières sont, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, consolidés soit par intégration globale, soit par mise en équivalence. Le contrôle est examiné au cas d'espèce de chaque OPCVM. Toutefois, le contrôle est présumé pour les OPCVM dont l'encours est supérieur à 100 millions d'euros dès lors que le groupe détient, directement ou indirectement, 50 % ou plus des droits de vote. Les intérêts minoritaires relatifs aux OPCVM consolidés par intégration globale sont classés dans un poste spécifique de dettes financières au passif du bilan IFRS. Les actifs financiers sous-jacents figurent dans les placements des activités d'assurance du groupe.

➤ **Entreprise consolidante**

L'entreprise consolidante est celle qui contrôle exclusivement ou conjointement d'autres entreprises quelle que soit leur forme ou qui exerce sur elles une influence notable.

➤ **Entités contrôlées de manière exclusive**

Les sociétés, quelles que soient leurs structures et faisant l'objet d'un contrôle exclusif par le groupe, sont consolidées par intégration globale. Ces entités sont consolidées dès qu'elles sont contrôlées. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Une entité n'est plus consolidée par intégration globale dès lors que le groupe n'exerce plus de contrôle effectif sur l'entité.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires ».

➤ **Coentreprises**

Lorsqu'une entité est contrôlée conjointement, celle-ci est consolidée selon la méthode de consolidation proportionnelle. Ses actifs, passifs, produits et charges sont regroupés, ligne à ligne, avec les éléments similaires des états financiers consolidés de l'entité consolidante. Le contrôle conjoint est le partage en vertu d'un accord contractuel du contrôle d'une activité économique.

➤ **Entreprises contrôlées de fait**

Lorsque le groupe considère qu'il dispose du contrôle de fait d'une entité, celui-ci peut être amené à appliquer la méthode de l'intégration globale pour consolider cette société malgré un taux de détention inférieur au seuil de 50%.

Le contrôle de fait peut être présumé dès lors que certains des critères suivants sont respectés :

- Le groupe est l'actionnaire le plus important de la société,
- Les autres actionnaires ne détiennent directement ou indirectement, seuls ou de concert, un nombre d'actions et de droits de vote supérieur à celui du groupe,
- Le groupe exerce une influence notable sur la société,
- Le groupe dispose du pouvoir d'influer sur les politiques financières et opérationnelles de la société,
- Le groupe dispose du pouvoir de nommer ou faire nommer les dirigeants de la société.

➤ **Entreprises associées**

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Lorsque l'entité consolidante détient, directement ou indirectement 20% ou davantage de droits de vote dans une entité, elle est présumée avoir une influence notable, sauf démonstration contraire. Inversement, lorsque l'entité consolidante détient directement ou indirectement moins de 20% des droits de vote dans la société détenue, elle est présumée ne pas avoir d'influence notable, sauf à démontrer que cette influence existe.

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées.

➤ **Déconsolidation**

Lorsqu'une entité est en run-off (arrêt de la souscription d'affaires nouvelles) et que les principaux agrégats du bilan ou du compte de résultat n'excèdent pas (sauf cas particulier) les seuils de 0,5% des primes émises, des effectifs, du résultat contributif, 1% des capitaux propres consolidés, des provisions techniques et du total du bilan ainsi que 3% des écarts d'acquisition (ces seuils étant mesurés par rapport au total du groupe), cette entité est déconsolidée.

Les titres de cette entité sont alors enregistrés, sur la base de leur valeur d'équivalence en titres disponibles à la vente au moment de la déconsolidation. Les variations ultérieures de valeur sont enregistrées conformément à la méthodologie définie pour ce type de titres.

2.3.2 Évolution du périmètre de consolidation

Les évolutions du périmètre de consolidation sont décrites dans la note 30 de l'annexe des états financiers.

2.3.3. Homogénéité des principes comptables

Les comptes consolidés de Groupama SA sont présentés d'une façon homogène pour l'ensemble formé par les entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, en tenant compte des caractéristiques propres à la consolidation et des objectifs d'information financière requis pour les comptes consolidés (prédominance de la substance sur la forme, rattachement des charges aux produits, élimination des écritures passées au titre des dispositions fiscales locales).

Les retraitements effectués au titre de l'homogénéité des principes sont réalisés dès lors qu'ils ont un caractère significatif.

2.3.4. Conversion des comptes des sociétés étrangères

Les postes du bilan sont convertis en euros au cours de change officiel à la date de clôture, à l'exception des capitaux propres, hors résultat, qui sont convertis aux cours historiques. L'écart de conversion qui en résulte est porté au poste "Écarts de conversion" pour la part revenant au groupe et à la rubrique "Intérêts minoritaires" pour le solde.

Les opérations du compte de résultat sont converties au cours moyen. L'écart entre le résultat converti au taux moyen et celui converti au taux de clôture est porté au poste "Écarts de conversion" pour la part revenant au groupe et à la rubrique "Intérêts minoritaires" pour le solde.

2.3.5 Opérations internes entre sociétés consolidées par GROUPAMA SA

Toutes les opérations internes au groupe sont éliminées.

Lorsque ces opérations affectent le résultat consolidé, l'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée à 100%, puis répartie entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat. En cas d'élimination de pertes, le groupe s'assure que la valeur de l'élément d'actif cédé n'est pas modifiée de façon durable. L'élimination des incidences des opérations internes portant sur des actifs a pour conséquence de les ramener à leur valeur d'entrée dans le bilan consolidé (coût historique consolidé).

Ainsi doivent être éliminées les opérations internes portant, notamment, sur :

- les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques ;
- les effets à recevoir et les effets à payer s'éliminent réciproquement mais, lorsque l'effet à recevoir est remis à l'escompte, le concours bancaire consenti au groupe est substitué à l'effet à payer ;
- les opérations affectant les engagements reçus et donnés ;
- les acceptations, les cessions et rétrocessions en réassurance ;
- les opérations de co-assurance et co-réassurance ainsi que de gestion en pool ;
- les opérations de courtage ou d'intermédiation ;
- le partage contractuel des résultats de contrats collectifs ;
- les dotations aux comptes de provisions pour dépréciation des titres de participation constituées par l'entreprise détentrice des titres et, le cas échéant, les dotations aux provisions pour risques et charges constituées en raison de pertes subies par les entreprises contrôlées de manière exclusive ;
- les opérations sur instruments financiers à terme ;
- les plus et moins values de cession interne des placements d'assurance ;
- les dividendes intra-groupe.

3. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION RETENUS

3.1. ACTIFS INCORPORELS

3.1.1 Ecarts d'acquisition

Ecarts d'acquisition relatifs aux acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2010

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du groupe dans les capitaux propres retraités à la date d'acquisition. Lorsqu'ils ne sont pas affectés à des éléments identifiables du bilan, les écarts d'acquisition sont enregistrés au bilan dans un poste spécifique d'actif comme une immobilisation incorporelle.

L'écart d'acquisition résiduel résulte du prix payé au delà de l'actif net consolidé IFRS à la date d'acquisition, réévalué d'éventuels actifs incorporels identifiés dans le cadre de la comptabilité d'acquisition selon la norme IFRS 3 (juste valeur des actifs et des passifs acquis).

Le solde résiduel correspond donc à l'évaluation de la part de résultat attendu sur la production future. Cette performance attendue, qui se traduit dans la valeur de la production future, résulte de la combinaison d'éléments incorporels non directement mesurables. Ces éléments se matérialisent dans les multiples ou dans les projections de résultat futur qui ont servi de référence à la base de la valorisation et du prix payé lors de l'acquisition et conduisent à la détermination de l'écart d'acquisition mentionné précédemment.

L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de l'acquéreur dont on s'attend à ce qu'elles tirent avantage du regroupement. Une UGT est définie comme un groupe identifiable d'actifs produisant des flux de trésorerie indépendamment d'autres éléments d'actif ou groupes d'éléments d'actif. En cas d'unité de management, d'outils de gestion, de zone géographique ou de grande branche d'activité, une UGT est constituée par le regroupement d'entités homogènes.

L'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'une entité étrangère hors zone euro est enregistré dans la devise locale de l'entité acquise et converti en euros au taux de clôture. Les variations de change ultérieures sont enregistrées en réserves de conversion.

Pour les entités acquises au cours de l'exercice, le groupe dispose d'un délai de douze mois à partir de la date d'acquisition pour attribuer aux actifs et passifs acquis leur valeur définitive.

Les écarts d'acquisition résiduels ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. Le groupe revoit la valeur comptable de l'écart d'acquisition en cas d'événement défavorable survenant entre deux tests annuels. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition est affecté est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente est approchée de la façon suivante selon les préconisations de la norme IAS 36 (§25 à 27) :

- le prix de vente figurant dans un accord de vente irrévocable ;
- le prix de marché diminué des coûts de cession, dans le cadre d'un marché actif ;
- sinon, la meilleure information disponible, par référence à des transactions comparables.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs devant être générés par l'unité génératrice de trésorerie.

Les écarts d'acquisition, constatés lors du premier regroupement d'entreprise, dont le montant est de faible valeur ou générant des coûts de travaux d'évaluation disproportionnés par rapport à leur valeur, sont immédiatement constatés en charge de la période.

Une dépréciation d'un écart d'acquisition comptabilisée lors d'un exercice ne peut être reprise ultérieurement.

Si la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût d'acquisition des titres de l'entreprise, il est procédé à une réestimation de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels et de l'évaluation du coût du regroupement. Si, après cette réévaluation, la quote-part d'intérêts acquise demeure supérieure au coût d'acquisition, cet excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

Lors d'une prise de contrôle d'une entité, une option de vente peut être octroyée aux actionnaires minoritaires. La reconnaissance de cette option en dette dépend toutefois des clauses précises du contrat. Lorsqu'il s'agit d'un engagement inconditionnel au gré du détenteur de l'option, celle-ci est comptabilisée en dette en conformité avec IAS 32.

En contrepartie de la dette, égale au prix de l'option (valeur de la part), un impact sur les intérêts minoritaires est enregistré ainsi qu'un complément comptabilisé en écart d'acquisition.

Ecarts d'acquisition relatifs aux acquisitions postérieures au 1^{er} janvier 2010

S'agissant des opérations postérieures au 1^{er} janvier 2010, elles sont traitées selon les dispositions de la norme IFRS 3 révisée. Cette nouvelle norme ne trouve toutefois pas d'application pratique dans les comptes du 1^{er} semestre 2010, du fait de l'absence d'opérations d'acquisition.

Les principes généraux rappelés ci-dessus pour les acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2010 ne sont pas modifiés mais la nouvelle norme apporte un certain nombre de modifications portant notamment sur :

- l'option du goodwill au coût complet (qui est prise acquisition par acquisition) ;
- les ajustements de révision de prix d'acquisition (« earn out ») au-delà de la période de 12 mois d'allocation définitive de juste valeur aux actifs et aux passifs ;
- le traitement des frais d'acquisition.

3.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont des actifs identifiables, contrôlés par l'entité du fait d'événements passés et à partir desquels on s'attend à ce que des avantages économiques futurs bénéficient à l'entité.

Elles comprennent principalement les valeurs de portefeuille de contrats d'assurance et de contrats d'investissement, les valeurs de la relation clients, les valeurs de réseaux et les marques constatées lors de regroupements d'entreprises, ainsi que les logiciels acquis et créés.

Les actifs incorporels amortissables d'assurance (qui regroupent notamment la valeur des portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats d'investissement, la valeur de la relation clients et la valeur des réseaux) sont amortis au rythme de dégagement des marges sur la durée de vie des portefeuilles de contrats. Un test de recouvrabilité est réalisé chaque année en fonction de l'expérience et de l'évolution anticipée des principales hypothèses.

Les logiciels acquis et créés ont une durée de vie finie et sont amortis en règle générale linéairement sur cette durée de vie.

Les autres immobilisations incorporelles qui n'ont pas de durée de vie finie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test systématique de dépréciation.

Les frais d'établissement ne sont pas immobilisés mais comptabilisés en charges.

3.2 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

L'évaluation des placements ainsi que leur dépréciation éventuelle sont établies conformément aux normes IFRS, selon la classification des placements.

3.2.1. Actifs financiers

Sont notamment considérés comme des actifs financiers, les actions, les obligations, les prêts et créances, les dérivés et les comptes de banque.

➤ Classification

Les actifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

- Les actifs en juste valeur par résultat sont de deux types :
 - ❖ Les placements détenus à des fins de transaction (*trading*) qui sont des placements pour lesquels l'intention de gestion est de dégager des bénéfices à court terme. L'existence d'un historique de cession à court terme permet également la classification dans cette catégorie,
 - ❖ Les actifs financiers désignés de manière optionnelle (*held for trading*), dès lors qu'ils respectent notamment les critères suivants :
 - adossement actif / passif pour éviter les distorsions de traitement comptable,
 - instruments hybrides comprenant un ou plusieurs produits dérivés incorporés,
 - groupe d'actifs et/ou passifs financiers qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.
- Les actifs détenus jusqu'à l'échéance comprennent les placements à échéance fixe que l'entreprise a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Le groupe n'utilise pas cette catégorie, à l'exception de certains portefeuilles parfaitement adossés, qui remplissent les critères rappelés ci-dessus.
- La catégorie des prêts et créances permet l'enregistrement des actifs à paiement déterminé ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
- Les actifs disponibles à la vente (en juste valeur par capitaux propres) regroupent par défaut, tous les autres placements financiers à échéance fixe, les actions, et les prêts et créances qui ne sont pas inclus dans les autres catégories.

➤ Reclassements

Un actif financier peut, dans des circonstances exceptionnelles, être reclassé hors de la catégorie des placements détenus à des fins de transaction.

Un actif financier classé comme disponible à la vente peut être reclassé hors de la catégorie des actifs disponibles à la vente vers :

- la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance lorsque l'intention ou la capacité de l'entreprise a changé ou lorsque l'entité ne dispose plus d'une évaluation fiable de la juste valeur,
- la catégorie des prêts et créances lorsque l'actif financier répond à la définition de prêts et créances à la date du reclassement et lorsque l'entité a l'intention et la capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance.

Un actif financier classé dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance peut être reclassé comme disponible à la vente si l'intention ou la capacité de l'entité a changé.

➤ Comptabilisation initiale

Le groupe comptabilise ses actifs financiers lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de ces actifs.

Les achats et les ventes des placements financiers sont enregistrés à la date de transaction.

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée, dans le cas d'un actif qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. Cependant, les coûts de transaction ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition des actifs financiers dès lors qu'ils ne sont pas significatifs.

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan.

➤ Méthodes d'évaluation de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur d'un instrument financier correspond à son cours coté sur un marché actif. Lorsque le marché de cet instrument financier n'est pas actif, sa juste valeur est mesurée par des techniques de valorisation utilisant des données de marché observables lorsque celles-ci sont disponibles ou, lorsque celles-ci ne sont pas disponibles, en ayant recours à des hypothèses qui impliquent une part de jugement.

Le détail de chacun de ces éléments figure en annexe 6.6.

Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes, si elles sont disponibles, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

➤ Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation et les dépréciations éventuelles doivent être appréhendées en fonction de l'appartenance de l'instrument financier à l'une des quatre catégories présentées ci-dessus.

Les actifs détenus à des fins de transaction et ceux classés sur option dans cette catégorie sont enregistrés à leur juste valeur au cours de clôture dans le compte de résultat.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les actions non cotées pour lesquelles la juste valeur ne peut pas être mesurée de façon suffisamment fiable et les prêts et créances sont enregistrés au coût amorti ou au coût historique. Le coût amorti est le montant auquel l'actif a été évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, plus ou moins l'amortissement cumulé des différences entre le montant initial et le montant à l'échéance (selon le taux d'intérêt effectif) et corrigé des éventuelles provisions pour dépréciation.

Les écarts entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition sont répartis de manière actuarielle en charges (surcote) ou en produits (décote) sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque plusieurs dates de remboursement sont prévues, la durée de vie résiduelle est déterminée sur la date du dernier remboursement.

Les actifs disponibles à la vente sont valorisés à leur juste valeur et les plus et moins values latentes sont enregistrées dans une rubrique distincte des capitaux propres.

Les placements représentatifs des contrats libellés en unités de compte sont valorisés en juste valeur par résultat sur option.

➤ Provisions pour dépréciation

A chaque date d'arrêté, le groupe recherche l'existence d'indications objectives de dépréciation de ses placements.

Instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente

Pour les instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente, une perte de valeur est comptabilisée par résultat en cas de risque de contrepartie avéré.

Les dépréciations constatées sur un instrument de dette sont reprises par résultat en cas de diminution ou de disparition du risque de contrepartie.

Instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente

Pour les instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente, le groupe a pris en compte les précisions apportées par le comité d'interprétation des normes IFRS (IFRIC) dans son « update » du mois de juillet 2009 sur la notion de baisse significative ou prolongée du paragraphe 61 de la norme IAS 39.

Le groupe a procédé au cours du 1^{er} semestre 2010 à un changement de calibrage de ses critères d'indication objective de perte de valeur des instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente. Une indication objective de baisse prolongée est dorénavant constatée lorsque le placement financier a été constamment en situation de moins-value latente au regard de sa valeur comptable sur les 36 derniers mois (au lieu de 24 mois lors de l'arrêté précédent).

Le groupe estime aujourd'hui que le calibrage le plus adapté pour mesurer une perte de valeur durable dépasse la période d'observation de 24 mois, et doit être porté à 36 mois à l'instar de pratiques d'autres acteurs. Le cycle économique des actifs disponibles à la vente est

en effet corrélé avec la situation macroéconomique. Il apparaît clairement que la période de 24 mois initiale, qui permettait d'absorber la seule crise financière, ne permet pas d'appréhender les effets de la crise économique bien plus profonde que rencontrent aujourd'hui les économies occidentales. A cet égard, la volatilité observée sur les marchés en avril, mai et juin 2010 se situe à un niveau équivalent à celle des marchés lors du 4^{ème} trimestre 2008 ou de mars 2009. Pour les mêmes raisons, s'agissant des titres stratégiques pour lesquels le groupe exerce sa détention sur le long terme, la période d'observation initiale de 36 mois a été portée à 48 mois.

Les effets de ce changement sont commentés en note 6.1

Ainsi, il existe une indication objective de dépréciation dans les cas suivants :

- le placement financier était déjà provisionné à l'arrêté publié précédent, ou ;
- une décote de 50% est observée à la date d'arrêté, ou ;
- le placement financier a été constamment en situation de moins-value latente au regard de sa valeur comptable sur les 36 derniers mois précédant l'arrêté.

Pour les titres qualifiés de titres stratégiques détaillés en annexe, pour lesquels le groupe exerce sa détention sur le long terme caractérisés par une représentation du groupe dans leurs instances de gouvernance ou des relations contractuelles importantes et durables ou un niveau de participation significatif dans le capital (en valeur absolue ou relative), sans pour autant qu'une influence notable soit exercée, cette période de référence est de 48 mois.

Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, le montant de la dépréciation correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur de l'exercice, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée par résultat, est enregistré automatiquement en résultat. Toutefois, et conformément aux principes de matérialité des IFRS, seules les dépréciations ayant une incidence significative sur les comptes sont enregistrées.

Ces critères pourront faire l'objet d'évolutions dans le temps pour tenir compte des changements de l'environnement dans lequel ils ont été définis, en se fondant sur l'exercice du jugement. Ce dernier doit également permettre de traiter des cas anormaux (tels que par exemple une chute des cours brutale et anormale à la clôture).

En outre, dans tous les autres cas où ces seuils ne sont pas atteints, le groupe identifie dans son portefeuille, les titres présentant constamment au cours des six derniers mois une moins-value latente significative fonction de la volatilité des marchés financiers. Pour les titres ainsi isolés, il examine ensuite sur la base de son jugement, titre par titre, s'il y a lieu ou non d'enregistrer une dépréciation par résultat.

Dans le cas où la gestion financière d'une ligne de titres est effectuée de manière globale à l'échelle du groupe, même lorsque ces titres sont détenus par plusieurs entités, la détermination de l'existence ou non d'une indication objective de dépréciation peut être effectuée sur la base du prix de revient groupe.

Les dépréciations constatées sur un instrument de capitaux propres ne sont reprises en résultat que lors de la cession de l'actif concerné.

Placements valorisés au coût amorti

Pour les placements valorisés au coût amorti, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, déterminée à partir du taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier et corrigée des éventuelles provisions. Le montant de la perte de valeur est inclus dans le résultat net de l'exercice. La provision peut être reprise par résultat.

➤ Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels arrivent à expiration ou que le groupe transfère l'actif financier.

Les plus ou moins-values de cession des placements financiers sont déterminées suivant la méthode FIFO, à l'exception des titres portés par les OPCVM. En ce qui concerne ces derniers, la méthode retenue est la méthode du coût moyen pondéré.

Les plus et moins-values de cession sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'actif.

3.2.2. Immeubles de placement

Le groupe a choisi de comptabiliser les immeubles de placement selon la méthode du coût amorti. Ils sont évalués selon l'approche par composant.

➤ Comptabilisation initiale

Les terrains et immeubles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. La valeur de l'immeuble inclut les coûts de transaction significatifs directement attribuables à la transaction, sauf cas particulier des placements immobiliers en représentation des engagements en UC qui peuvent être enregistrés sur option en juste valeur par résultat.

Lorsqu'un bien immobilier comprend une partie détenue pour en retirer des loyers et une autre partie utilisée dans le cadre de la production ou à des fins administratives, le bien est un immeuble de placement uniquement si cette dernière n'est pas significative.

Lors de la comptabilisation initiale, les immeubles sont répartis par composants, ceux-ci faisant l'objet d'un enregistrement de manière séparée.

Les durées d'amortissement des composants retenues par le groupe selon la nature de l'immeuble considéré sont les suivantes :

- gros œuvre ou coque (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 120 ans),
- clos-couvert (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 35 ans),
- gros équipement (durée d'amortissement comprise entre 20 ans et 25 ans),
- équipements secondaires, revêtements (durée d'amortissement comprise entre 10 ans et 15 ans),
- entretien (durée d'amortissement : 5 ans).

➤ Évaluation

Le coût amorti de l'immeuble est le montant auquel celui-ci a été enregistré lors de sa comptabilisation initiale, diminué des amortissements cumulés et corrigé des éventuelles provisions pour dépréciation. Le coût d'acquisition de l'immeuble fait suite, soit d'une acquisition pure et simple, soit à l'acquisition d'une société propriétaire d'un immeuble. Dans ce dernier cas, le coût amorti de l'immeuble est égal à la juste valeur à la date d'acquisition de la société propriétaire.

Chaque composant se distingue par sa durée et son taux d'amortissement.

La valeur résiduelle du composant gros œuvre n'étant pas mesurable de façon suffisamment fiable, notamment compte tenu d'incertitudes sur l'horizon de détention, l'amortissement de ce composant est donc déterminé sur la base du coût d'acquisition.

Les loyers sont enregistrés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

La valeur de réalisation des placements immobiliers est déterminée sur la base d'expertise au plus quinquennale effectuée par un expert accepté par les autorités de contrôle nationales (l'Autorité de Contrôle prudentiel, en France). Au cours de chaque période quinquennale, le bien fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par ce dernier.

➤ Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures doivent être ajoutées à la valeur comptable de l'immeuble :

- s'il est probable que ces dépenses permettront à l'actif de générer des avantages économiques
- et que ces dépenses peuvent être évaluées de façon fiable.

➤ Provisions pour dépréciation

Le groupe détermine à chaque date de clôture de ses comptes s'il y a des indications de perte de valeur potentielle sur les immeubles comptabilisés au coût amorti. Si tel est le cas, la valeur recouvrable de l'immeuble est calculée comme étant la valeur la plus élevée entre le prix de vente net des frais de cession et la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, le groupe comptabilise une perte de valeur en résultat pour la différence entre les deux valeurs et la valeur nette comptable est ajustée pour ne refléter que la valeur recouvrable.

Lorsque la valeur de l'immeuble s'améliore ultérieurement, la provision pour dépréciation est reprise par résultat.

➤ Décomptabilisation

Les plus ou moins-values de cession des placements immobiliers sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de vente net et la valeur nette comptable de l'actif.

3.3. DERIVES

3.3.1. Généralités

Un dérivé est un instrument financier qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'une variable spécifique appelée le « sous-jacent »,
- il requiert un investissement initial net nul ou faible comparé à d'autres instruments réagissant de façon analogue aux évolutions de marché,
- il est dénoué à une date future.

Tous les dérivés sont enregistrés au bilan au coût à l'origine et sont ultérieurement revalorisés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont enregistrées en compte de résultat à l'exception des dérivés désignés comme des instruments de couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger.

3.3.2. Dérivés de couverture

L'utilisation de la comptabilité de couverture est soumise à des obligations de documentation et de démonstration périodique de l'efficacité de la couverture.

Les dérivés de couverture sont comptabilisés à la juste valeur avec variations en compte de résultat sauf pour les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures d'investissements nets à l'étranger considérées comme efficaces dont les variations de juste valeur sont différées en capitaux propres jusqu'à ce que les flux de trésorerie couverts soient comptabilisés en compte de résultat ou lors de la cession de la filiale étrangère.

S'agissant d'une couverture de valeur d'un titre disponible à la vente, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en résultat de façon à ce que celles-ci compensent exactement celles du dérivé de couverture.

La partie inefficace des couvertures est comptabilisée en compte de résultat.

3.3.3. Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés sont des composantes d'instruments composés qui répondent à la définition d'un produit dérivé.

Ils sont séparés du contrat hôte et comptabilisés en tant que dérivés lorsque les trois conditions suivantes sont remplies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Lorsque l'une de ces conditions n'est pas remplie, la séparation n'est pas effectuée.

3.4. INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

Les investissements dans les entreprises associées sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. Lors de l'acquisition, l'investissement est comptabilisé au coût d'acquisition et sa valeur nette comptable est par la suite augmentée ou diminuée pour prendre en compte les bénéfices ou les pertes au prorata de la participation de l'investisseur.

3.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le groupe a choisi d'évaluer les immeubles d'exploitation selon la méthode du coût amorti. Ces derniers sont présentés sur une ligne distincte des immeubles de placement à l'actif. La méthode de comptabilisation et d'évaluation est identique à celle qui a été exposée pour les immeubles de placement.

Les immobilisations corporelles autres que les immeubles d'exploitation sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition, composé du prix d'achat, des droits de douane, des remises et rabais, des frais directs nécessaires à la mise en marche et des escomptes de règlement.

Les méthodes d'amortissement reflètent le mode de consommation économique.

Un test de dépréciation est réalisé dès qu'il existe un indice de perte de valeur. La perte de valeur est réversible et correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable, qui est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

3.6 CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

Les créances d'exploitation et autres actifs sont comptabilisés à leur valeur nominale en tenant compte des coûts éventuels de transaction.

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont enregistrés à la juste valeur de la contrepartie reçue en échange à l'origine du contrat, nette des frais de transaction.

En l'absence d'interprétation précise de l'IFRIC, les engagements de rachat de minoritaires sont comptabilisés en autres dettes à la juste valeur en contrepartie des intérêts minoritaires et de la constatation d'un écart d'acquisition. En outre, sont inclus dans les autres passifs les intérêts minoritaires relatifs aux OPCVM consolidés par intégration globale. En effet, en application de la norme IAS 32, un instrument financier qui confère à son porteur le droit de le restituer à l'émetteur contre de la trésorerie est un passif financier. La variation de cette dette est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat.

3.7 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent notamment aux soldes des comptes bancaires des entités du groupe.

3.8 CAPITAUX PROPRES

➤ Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation comprend les écarts issus de la réévaluation à la juste valeur d'éléments du bilan et notamment :

- les effets de la réévaluation des instruments dérivés affectés à la couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises conformément aux dispositions de la norme IAS 21. Il s'agit des profits et pertes non réalisés,
- les effets de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Il s'agit des profits et pertes non réalisés,
- l'impact cumulé de la charge ou du gain provenant de la comptabilité reflet,
- l'impact cumulé de la charge ou du gain d'impôts différés engendré par les opérations mentionnées ci-dessus.

➤ **Autres réserves**

Les autres réserves sont composées des éléments suivants :

- Les reports à nouveau,
- Les réserves de consolidation du groupe,
- Les autres réserves réglementées,
- L'incidence de changement de méthodes comptables,
- Les instruments de capitaux propres de type TSS dont les caractéristiques permettent une comptabilisation en capitaux propres.

➤ **Écarts de conversion**

Les écarts de conversion résultent du mécanisme de la consolidation du fait de la conversion des états financiers individuels de filiales étrangères établis dans une devise autre que l'euro.

➤ **Intérêts minoritaires**

Les intérêts minoritaires comprennent la quote-part dans l'actif net et dans les résultats nets d'une société du groupe consolidée par intégration globale. Cette quote-part correspond aux intérêts qui ne sont détenus par la société mère ni directement ni indirectement par l'intermédiaire de filiales (concernant le rachat des intérêts minoritaires et intérêts minoritaires sur OPCVM consolidés, se reporter à la note 3.6).

3.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée si les trois conditions suivantes sont remplies :

- l'entreprise a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- il est possible d'obtenir une estimation fiable du montant de la provision.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision doit être égal à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'entreprise estime nécessaire pour éteindre l'obligation.

➤ **Avantages du personnel**

● **Engagements de retraite**

Les sociétés du groupe disposent de différents régimes de retraite. Les régimes sont généralement financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurance ou à d'autres fonds administrés et évalués sur la base de calculs actuariels périodiques. Le groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à abonder le régime dans le cas où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des salariés, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite et assimilés à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite des actifs des régimes, ainsi que des ajustements au titre des coûts des services passés non comptabilisés.

Les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles, sont comptabilisés directement en capitaux propres, en application de l'option Sorie.

Les coûts des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat, à moins que les modifications du régime de retraite ne soient subordonnées au maintien des employés en activité sur une période déterminée (la période d'acquisition des droits). Dans ce dernier cas, les coûts des services passés sont amortis de façon linéaire sur cette période d'acquisition des droits.

S'agissant des régimes à cotisations définies, le groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite et n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance aboutit à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

3.10 DETTES DE FINANCEMENT

Les dettes de financement comprennent les passifs subordonnés, les dettes de financement représentées par des titres et les dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire.

➤ **Comptabilisation initiale**

Les dettes de financement sont comptabilisées lorsque le groupe devient partie aux dispositions contractuelles de ces dettes. Le montant des dettes de financement est alors égal à leur juste valeur, ajustée le cas échéant, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou l'émission de ces dettes.

➤ **Règles d'évaluation**

Ultérieurement, les dettes de financement sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

➤ **Décomptabilisation**

Les dettes de financement sont décomptabilisées lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à expiration.

3.11 OPERATIONS TECHNIQUES

3.11.1. Classification et mode de comptabilisation

Il existe deux catégories de contrats émis par les sociétés d'assurance du groupe :

- les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire qui relèvent de la norme IFRS 4,
- les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire, qui relèvent de la norme IAS 39.

➤ **Contrats d'assurance**

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie, l'assureur, accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie, le titulaire de la police, en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié, l'événement assuré, affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Un risque d'assurance est un risque, autre que le risque financier, transféré du titulaire d'un contrat à l'émetteur. Ce risque est significatif dès lors qu'un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarios qui manquent de substance commerciale.

Les pratiques comptables existantes relatives aux contrats relevant de la norme IFRS 4 continuent à être appliquées, à l'exception des provisions d'égalisation telles que définies par la norme IFRS 4 et sous réserve que les provisions ainsi déterminées soient conformes au test d'adéquation des passifs prescrit par les normes internationales (voir note 3.11.2.c).

➤ Contrats financiers

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance telle que décrite précédemment, sont classés en contrats financiers. Les contrats financiers se décomposent en deux catégories : les contrats financiers avec et sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

Une clause de participation discrétionnaire est définie comme étant le droit contractuel détenu par un souscripteur de bénéficier d'un versement supplémentaire ou d'une autre prestation dont le montant ou l'échéance est entièrement ou partiellement à la discrétion de l'assureur et dont la valorisation est fondée soit sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'un contrat déterminé, soit sur le profit ou la perte de l'assureur, d'un fonds ou de toute autre entité ayant émis le contrat, soit sur les rendements de placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille d'actifs spécifiés détenus par l'émetteur.

Les méthodes comptables relatives aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont identiques à celles des contrats d'assurance, décrites précédemment. Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités conformément aux modalités d'évaluation, décrites dans la note 3.11.3.

3.11.2 Contrats d'assurance relevant de la norme IFRS 4

a. Contrats d'assurance non vie

➤ Primes

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

Les primes émises ajustées de la variation des provisions pour primes non acquises, dont la définition est donnée ci-dessous, constituent les primes acquises.

➤ Charges des prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance non vie comprennent essentiellement les prestations et frais payés et la variation des provisions de sinistres et des autres provisions techniques.

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les frais et commissions liés à la gestion des sinistres et au règlement des prestations.

➤ Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance non vie

❖ Provisions pour primes non acquises

Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées prorata temporis.

❖ Provisions pour risques en cours

Les provisions pour risques en cours sont destinées à couvrir la part du coût des sinistres et des frais de gestion s'y rapportant qui excède la fraction des primes reportées nettes de frais d'acquisition reportés.

En arrêté intermédiaire, pour une famille de risques donnée, la sinistralité peut présenter au cours de l'exercice un profil non homogène qui se traduit par une perte technique sur la fraction de primes reportées.

Pour appréhender ce phénomène, un test de suffisance est réalisé, qui donne lieu, en cas de perte, à la constatation d'un complément de provision à due concurrence de l'insuffisance.

Le test est réalisé à partir de la dernière actualisation de la prévision annuelle de sinistralité et de frais pour cette famille de risques.

La perte correspond à l'insuffisance de primes reportées sur la période suivant l'arrêté intermédiaire, par rapport à la charge prévisionnelle de sinistralité et de frais se rapportant à ces primes. Le calcul est réalisé sur des montants nets de réassurance.

❖ Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non encore déclarés), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrage, une provision pour sinistres non encore manifestés.

Les provisions sont appréciées en fonction de la nature des risques spécifiques couverts, notamment les risques agricoles et climatiques ainsi que ceux qui présentent un fort caractère de saisonnalité.

❖ **Autres provisions techniques**

Provisions mathématiques de rentes

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

Provision pour risques croissants

Cette provision est constituée pour les contrats d'assurance contre les risques de maladie et d'invalidité à primes périodiques constantes, contrats pour lesquels le risque croît avec l'âge des assurés.

➤ **Frais d'acquisition reportés**

En assurance non vie, les frais d'acquisition afférents aux primes non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

b. Contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

➤ **Primes**

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions, de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

➤ **Charges des prestations des contrats**

Les charges des prestations des contrats d'assurance vie et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire regroupent :

- l'ensemble des prestations dès lors qu'elles ont fait l'objet d'un règlement au bénéficiaire,
- les intérêts techniques et participations aux bénéfices pouvant être inclus dans ces prestations,
- l'ensemble des frais supportés par la société d'assurance dans le cadre de la gestion et du règlement des prestations.

Elles comprennent également la participation aux résultats et la variation des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques.

➤ **Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire**

❖ **Provisions mathématiques**

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements. Les provisions mathématiques s'inscrivent au passif du bilan à leur valeur technique brute de réassurance et de frais d'acquisition reportés.

Aucune provision pour aléas financiers n'est constatée dès lors que les provisions mathématiques ont été constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

❖ **Provision pour participation aux bénéfices**

La provision pour participation aux bénéfices se compose d'une provision pour participation aux bénéfices exigible et d'une provision pour participation aux bénéfices différée.

La provision pour participation aux bénéfices exigible comprend les montants identifiables, issus d'obligations réglementaires ou contractuelles, destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participation aux bénéfices et de ristournes, dans la mesure où ces montants n'ont pas été crédités au compte de l'assuré ou inclus dans le poste provisions techniques vie.

Pour la partie excédant l'engagement minimal réglementaire et contractuel, la charge courante de participation des bénéficiaires de contrats au résultat est déterminée dans les comptes intermédiaires sur la base du rapport estimé pour l'exercice en cours et compte tenu des décisions prises ou, à défaut, constaté à la clôture du dernier exercice, entre la charge prévisionnelle annuelle de participation des bénéficiaires de contrats et les produits financiers nets annuels prévisionnels. Cette charge ainsi calculée est plafonnée dans les comptes intermédiaires au montant de la marge financière prévisionnelle annuelle.

La provision pour participation aux bénéfices différée comprend :

- la provision pour participation aux bénéfices inconditionnelle, qui est enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés ;
- la provision pour participation conditionnelle, qui est relative à la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés et dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement.

Au cas particulier du retraitement dans les comptes consolidés de la réserve de capitalisation, une provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée lorsque les hypothèses de gestion actif / passif démontrent une reprise probable et durable du stock de réserve de capitalisation. Le groupe n'a pas constaté de participation aux bénéfices différée sur le retraitement de la réserve de capitalisation.

❖ Application de la comptabilité reflet

Concernant les contrats dits participatifs, le groupe a décidé d'appliquer la comptabilité reflet (« shadow accounting »), qui vise à répercuter sur la valeur des passifs d'assurance, des frais d'acquisition reportés et des immobilisations incorporelles liées aux contrats d'assurance, les effets de la prise en compte des plus et moins-values latentes des actifs financiers évalués en juste valeur. La participation aux bénéfices différée qui en résulte est comptabilisée en contrepartie de la réserve de réévaluation ou du résultat selon que la prise en compte de ces plus et moins-values aura été effectuée dans cette réserve ou au compte de résultat.

L'application de la comptabilité reflet est réalisée à partir d'un taux de participation aux bénéfices estimé et appliqué aux plus et moins-values latentes. Ce taux est obtenu à partir de l'application des conditions réglementaires et contractuelles du calcul de la participation aux bénéfices observé au cours des trois dernières années.

En cas de moins-value latente globale du portefeuille d'actifs de l'entité, le groupe enregistre une participation aux bénéfices différée active limitée à la fraction de participation aux bénéfices différée effectivement recouvrable. Un test de recouvrabilité s'appuyant sur une projection du comportement futur des portefeuilles d'assurance est mis en œuvre. Ce test intègre notamment des plus-values latentes sur actifs comptabilisés au coût amorti.

❖ Autres provisions techniques

Provision globale de gestion

La provision de gestion est constituée lorsque pour une famille homogène de produits, les marges futures déterminées pour les besoins du calcul des frais d'acquisition reportés sont négatives.

➤ **Frais d'acquisition reportés**

Les frais variables directement affectables à l'acquisition des contrats d'assurance vie sont portés à l'actif des comptes consolidés. Ces montants ne peuvent en aucun cas être supérieurs à la valeur actuelle des bénéfices futurs des contrats.

Ces frais sont amortis sur la durée de vie moyenne des contrats en fonction de la cadence d'émergence des marges futures pour chaque génération de contrats, les marges futures étant déterminées à partir d'hypothèses économiques (taux de participation aux bénéfices, taux de rendement futur des actifs et taux de chute). Les frais d'acquisition étant activés, les provisions mathématiques figurant au bilan sont présentées non zillmésées.

Chaque année, par famille homogène de produits, la valeur actuelle probable des marges futures est comparée au total des frais d'acquisition reportés nets des amortissements déjà comptabilisés dans le passé. Si cette valeur est inférieure, un amortissement exceptionnel est constaté en charge.

Le groupe applique la comptabilité reflet au titre des frais d'acquisition reportés.

c. Test de suffisance des passifs

Un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs relevant de la norme IFRS 4 sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées. Le cas échéant, et pour les besoins de ce test, les passifs d'assurance sont diminués des coûts d'acquisition reportés et des valeurs de portefeuille constatées lors de regroupement d'entreprises ou de transferts de contrats s'y rapportant.

En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat.

Ce test est effectué à chaque arrêté comptable et au niveau de chaque entité consolidée.

d. Contrats libellés en unités de compte relevant de la norme IFRS 4

Les contrats libellés en unités de compte relevant de la norme IFRS 4 sont soit des contrats d'assurance comportant un risque d'assurance significatif tel qu'un risque décès, soit des contrats financiers avec participation discrétionnaire, pour lesquels le risque financier est supporté par l'assuré.

Les provisions techniques de ces contrats sont évaluées à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

e. Dérivés incorporés dans les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation discrétionnaire

Les dérivés incorporés sont des composantes de contrats d'assurance qui répondent à la définition d'un produit dérivé.

Si un même contrat contient une composante financière et une composante assurance, la composante financière est évaluée séparément à la juste valeur lorsqu'elle n'est pas étroitement liée au contrat hôte ou lorsque les normes comptables n'obligent pas à comptabiliser ensemble les droits et obligations liés à la composante dépôt, en application des dispositions de la norme IFRS 4. Dans les autres cas, l'intégralité du contrat est traitée comme un contrat d'assurance.

3.11.3. Contrats financiers relevant de la norme IAS 39

Les passifs relatifs à des contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire doivent être comptabilisés selon le principe de la comptabilité de dépôt. Ainsi, les primes perçues et les prestations sont comptabilisées au bilan. Les chargements et les frais de gestion des contrats sont enregistrés en résultat. Les revenus non acquis sont étalés sur la durée estimée du contrat.

Cette catégorie inclut principalement des contrats en unités de compte et des contrats indexés qui ne répondent pas à la définition de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation discrétionnaire. Les engagements afférents à ces contrats sont évalués à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

Les coûts accessoires directement liés à la gestion des placements d'un contrat financier sont comptabilisés à l'actif s'ils peuvent être identifiés séparément et évalués de manière fiable et s'il est probable qu'ils seront recouverts. Cet actif qui correspond au droit contractuel acquis par le groupe sur les bénéfices résultant de la gestion des placements est amorti sur la durée de cette gestion et de façon symétrique avec la comptabilisation du profit correspondant.

3.11.4. Opérations de réassurance

➤ Acceptations

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traité par traité sans décalage sur la base d'une appréciation des affaires acceptées. Ces opérations sont classées selon les mêmes règles que celles qui sont décrites à propos des contrats d'assurance ou des contrats financiers dans la note 3.11.1. Classification. En l'absence d'informations suffisantes de la part de la cédante, des estimations sont effectuées.

Un dépôt actif est enregistré pour le montant de la contrepartie donnée aux cédants et rétrocédants.

Les titres donnés en couverture sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

➤ Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités et selon les mêmes règles que celles décrites dans la note 3.11.1 relative aux contrats d'assurance et aux contrats financiers. Un dépôt passif est enregistré pour le montant de la contrepartie reçue des cessionnaires et récessionnaires.

Les titres des réassureurs (cessionnaires ou récessionnaires) remis en couverture sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

3.12 IMPOTS

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts, qu'ils soient exigibles ou différés. Lorsqu'un impôt est dû ou à recevoir et que son règlement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, il est qualifié d'exigible, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices. Il figure selon le cas au passif ou à l'actif du bilan.

Les opérations réalisées par le groupe peuvent avoir des conséquences fiscales positives ou négatives autres que celles prises en considération pour le calcul de l'impôt exigible. Il en résulte des actifs ou passifs d'impôt qui sont qualifiés de différés.

Il en est ainsi en particulier lorsqu'en conséquence d'opérations déjà réalisées, qu'elles soient comptabilisées dans les comptes individuels ou dans les seuls comptes consolidés comme les retraitements et éliminations de résultats internes, des différences sont appelées à se manifester à l'avenir, entre le résultat fiscal et le résultat comptable de l'entreprise ou entre la valeur fiscale et la valeur comptable d'un actif ou d'un passif, par exemple lorsque des opérations réalisées au cours d'un exercice ne sont imposables qu'au titre de l'exercice suivant. De telles différences sont qualifiées de temporaires. Par ailleurs, la réserve de capitalisation est intégrée dans la base de calcul de l'impôt différé.

Tous les passifs d'impôt différé doivent être pris en compte ; en revanche, les actifs d'impôt différé ne sont portés à l'actif du bilan que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible. Tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés. En ce qui concerne les actifs d'impôt différé, ceux-ci sont pris en compte dès lors que leur récupération est considérée comme "plus probable qu'improbable", c'est à dire dans le cas où il est probable que suffisamment de bénéfices imposables seront disponibles dans le futur pour compenser les différences temporaires déductibles. En règle générale, un horizon de 3 exercices est jugé raisonnable pour apprécier la capacité de recouvrement par l'entité des impôts différés ainsi activés. Une dépréciation des actifs d'impôt différé est, en revanche, constatée dès lors que leur recouvrabilité s'avère compromise.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés à la date de clôture.

Les actifs et les passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

3.13 INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur opérationnel correspond à une composante de l'entité qui se livre à des activités dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel du groupe (ou directeur général du groupe) en vue de prendre des décisions en matière de ressources à allouer au secteur et d'évaluer sa performance.

Le groupe est organisé en trois secteurs opérationnels : l'assurance en France, l'assurance à l'International et les activités bancaires et financières. Le secteur des activités bancaires et financières qui fait par ailleurs l'objet de notes annexes spécifiques (notes 9.1; 9.2 et 22.3) a été regroupé avec le secteur de l'assurance en France pour constituer un secteur opérationnel global intitulé France.

Les différentes activités de chaque secteur sont les suivantes :

- **Assurance de la personne.** L'activité d'assurance de la personne regroupe l'activité traditionnelle d'assurance vie ainsi que l'assurance des dommages corporels à la personne (risques liés à la santé, à l'invalidité et à la dépendance, principalement) ;
- **Assurance de dommages aux biens et responsabilité.** L'activité d'assurance de dommages aux biens et responsabilité recouvre par déduction les autres activités d'assurance au sein du groupe ;
- **Activité bancaire et financière.** L'activité bancaire et financière concerne les activités de distribution de produits bancaires mais également les activités de gestion de portefeuille de placements en valeurs mobilières ou immobilières ou de « private equity » et d'épargne salariale ;
- **Activité de holdings.** Principalement composé des produits et charges relatifs à la gestion du groupe et à la détention des titres composant le périmètre de Groupama SA. »

3.14 FRAIS PAR DESTINATION

Les frais de gestion et les commissions liées à l'activité d'assurance sont classés selon leur destination, par application de clefs de répartition en fonction de la structure et de l'organisation de chacune des entités d'assurance.

Le classement des charges s'effectue dans les six destinations suivantes :

- les frais d'acquisition,
- les frais d'administration,
- les frais de règlement des sinistres,
- les charges des placements,
- les autres charges techniques,
- les charges non techniques.

4. ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 - INFORMATION SECTORIELLE

NOTE 1.1 - INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL

NOTE 1.1.1 - INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL - BILAN

En millions d'euros	30.06.2010			31.12.2009		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actifs incorporels	1 203	2 680	3 883	1 195	2 688	3 883
Placements des activités d'assurance	68 198	8 465	76 664	65 569	8 395	73 965
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	3 446		3 446	3 317		3 317
Investissements dans les entreprises associées	71	123	194	72	119	192
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	1 293	342	1 635	1 220	333	1 553
Autres actifs	6 056	1 742	7 798	4 696	1 650	6 346
Actifs destinés à la vente et abandon d'activités						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	724	505	1 228	785	622	1 407
Actif total consolidé	80 991	13 857	94 848	76 853	13 808	90 661
Provisions pour risques et charges	278	172	450	283	155	438
Dettes de financement	3 030	20	3 050	3 830	18	3 848
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	41 163	7 707	48 871	39 195	7 677	46 872
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	21 632	1 321	22 953	21 061	1 229	22 290
Participation aux bénéfices différée passive	26		26	34		34
Ressources des activités du secteur bancaire	3 176		3 176	2 973		2 973
Autres passifs	11 545	745	12 289	8 669	775	9 444
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées						
Passif total consolidé hors capitaux propres	80 850	9 965	90 815	76 045	9 854	85 899

NOTE 1.1.2 - INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL – COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	30.06.2010			30.06.2009		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Primes acquises	5 525	2 012	7 538	5 288	2 008	7 296
Produit net bancaire, net du coût du risque	115		115	113		113
Produits des placements	1 334	209	1 543	1 365	234	1 600
Charges des placements	(365)	(26)	(391)	(378)	(28)	(406)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	181	24	205	87	25	111
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(109)	(4)	(113)	(1)	15	13
Variation des dépréciations sur placements	(3)	(7)	(9)	(1)	(6)	(8)
Total des produits des activités ordinaires	6 679	2 209	8 888	6 472	2 247	8 719
Charges des prestations des contrats	(5 154)	(1 544)	(6 698)	(5 065)	(1 564)	(6 629)
Produits sur cession en réassurance	205	25	230	294	50	344
Charges sur cession en réassurance	(323)	(60)	(382)	(318)	(116)	(433)
Charges d'exploitation bancaire	(110)		(110)	(108)		(108)
Frais d'acquisition des contrats	(484)	(363)	(847)	(536)	(358)	(894)
Frais d'administration	(342)	(134)	(476)	(368)	(136)	(504)
Autres produits et charges opérationnels courants	(290)	(22)	(311)	(164)	(18)	(182)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	182	112	293	209	105	314
Autres produits et charges opérationnels	(8)	(27)	(36)	(49)	(68)	(117)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	174	84	258	160	37	197
Charges de financement	(64)	(1)	(65)	(63)	(1)	(64)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	1		2	1	4	5
Impôts sur les résultats	(27)	(24)	(51)	(23)	71	48
Résultat net de l'ensemble consolidé	84	59	143	75	111	186
dont Intérêts minoritaires	16		16	18	1	19
DONT RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	68	59	127	56	110	166

NOTE 1.2.1 – INFORMATION SECTORIELLE PAR ACTIVITE- COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT	30.06.2010										TOTAL
	France					International					
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Banque	Holding	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Banque	Holding	Total	
Primes acquises	2 043	3 482			5 525	1 446	567			2 012	7 538
Produit net bancaire, net du coût du risque			115		115						115
Produits des placements	228	1 098		8	1 334	97	109		2	209	1 543
Charges des placements	(107)	(265)		8	(365)	(17)	(9)		(1)	(26)	(391)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	34	147		(1)	181	16	8			24	205
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(3)	(74)		(32)	(109)	(1)	(3)			(4)	(113)
Variation des dépréciations sur placements				(2)	(3)	(5)	(2)			(7)	(9)
Total des produits des activités ordinaires	2 195	4 388	115	(19)	6 679	1 536	671		2	2 209	8 888
Charges des prestations des contrats	(1 507)	(3 647)			(5 154)	(1 014)	(530)			(1 544)	(6 698)
Produits sur cession en réassurance	188	16			205	18	7			25	230
Charges sur cession en réassurance	(301)	(21)			(323)	(51)	(9)			(60)	(382)
Charges d'exploitation bancaire			(110)		(110)						(110)
Frais d'acquisition des contrats	(305)	(179)			(484)	(296)	(67)			(363)	(847)
Frais d'administration	(176)	(165)			(342)	(93)	(41)			(134)	(476)
Autres produits et charges opérationnels courants	(84)	(143)	4	(66)	(290)	(17)	(3)		(2)	(22)	(311)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	10	248	9	(85)	182	84	28		(1)	112	293
Autres produits et charges opérationnels	1	(7)		(2)	(8)	(25)	(2)			(27)	(36)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	11	241	9	(87)	174	59	26		(1)	84	258
Charges de financement	(15)	(5)		(44)	(64)				(1)	(1)	(65)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(1)	2			1						2
Impôts sur les résultats	1	(61)	(8)	41	(27)	(18)	(7)			(24)	(51)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	(3)	177	1	(90)	84	42	19		(2)	59	143
dont Intérêts minoritaires	11	5			16						16
DONT RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	(15)	173	1	(90)	68	42	19		(2)	59	127

COMPTE DE RÉSULTAT	30.06.2009										TOTAL
	France					International					
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Banque	Holding	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Banque	Holding	Total	
Primes acquises	1 965	3 323			5 288	1 406	602			2 008	7 296
Produit net bancaire, net du coût du risque			113		113					0	113
Produits des placements	260	1 098		7	1 365	110	122		2	234	1 600
Charges des placements	(115)	(252)		(11)	(378)	(18)	(9)		(1)	(28)	(406)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	(2)	89			87	11	14			25	113
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	7	(10)		2	(1)	3	12			15	13
Variation des dépréciations sur placements	(1)				(1)	(2)	(4)			(6)	(8)
Total des produits des activités ordinaires	2 114	4 248	113	(2)	6 472	1 510	737		1	2 248	8 719
Charges des prestations des contrats	(1 599)	(3 466)			(5 065)	(987)	(577)			(1 564)	(6 629)
Produits sur cession en réassurance	266	28			294	38	12			50	344
Charges sur cession en réassurance	(291)	(27)			(318)	(103)	(13)			(116)	(433)
Charges d'exploitation bancaire			(108)		(108)					0	(108)
Frais d'acquisition des contrats	(290)	(246)			(536)	(289)	(69)			(358)	(894)
Frais d'administration	(191)	(177)			(368)	(100)	(36)			(136)	(504)
Autres produits et charges opérationnels courants	(64)	(37)	5	(68)	(164)	(13)	(3)		(2)	(18)	(182)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	(55)	323	10	(70)	209	56	50		(1)	105	314
Autres produits et charges opérationnels	(31)	(4)		(14)	(49)	(57)	(11)			(68)	(117)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(86)	319	10	(84)	160	(1)	39		(1)	37	197
Charges de financement	(14)	(4)		(45)	(63)				(1)	(1)	(64)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(1)	2			1	4				4	5
Impôts sur les résultats	35	(87)		29	(23)	80	(9)			71	48
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	(66)	230	10	(99)	75	83	30		(2)	111	186
dont Intérêts minoritaires	14	4			18	1				1	19
DONT RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	(82)	227	10	(99)	56	82	30		(2)	110	166

NOTE 2 - ÉCARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	30.06.2010				31.12.2009
	Valeur brute	Pertes de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette	Valeur nette
Valeur à l'ouverture	3 524	(121)	(186)	3 218	3 497
Pays de l'Europe Centrale et Orientale					
Turquie					
France					
Royaume-Uni					
Entrées de périmètre					
Sorties de périmètre					
France					(32)
Pays de l'Europe Centrale et Orientale	(4)		(25)	(29)	(161)
Turquie			27	27	(11)
Royaume-Uni	(1)		12	11	4
Grèce					(5)
Espagne					(41)
Tunisie					(33)
Autres mouvements de l'exercice	(5)		15	9	(279)
Valeur à la clôture	3 519	(121)	(171)	3 227	3 218

La valeur brute présentée dans le tableau ci-dessus est diminuée :

- des amortissements cumulés en normes françaises (règlement CRC n°2005.05) au 31 décembre 2003 pour un montant de 530 millions d'euros, et
- des impacts de la mise en application des normes IFRS au 1er janvier 2004, soit une réduction de valeur de 446 millions d'euros.

Ces impacts correspondent à la rupture des conditions d'équilibre des tests « d'impairment ». Cette rupture résulte de la reconnaissance dans la situation nette IFRS de produits antérieurement considérés non encore acquis comptablement dans le cadre de l'ancien référentiel (latent revenant à l'actionnaire, provisions d'égalisation, créances d'impôt...). La mise en cohérence des flux futurs avec les éléments de marge déjà comptabilisés en situation nette IFRS, a entraîné une dépréciation mécanique d'une partie de l'actif incorporel inscrit au bilan dans le cadre de l'ancien référentiel.

Autres mouvements de l'exercice :

Outre les mouvements liés aux différences de cours de conversion des écarts d'acquisition au bilan, les mouvements suivants ont été enregistrés.

Pays de l'Europe Centrale et Orientale

Un protocole d'accord est intervenu le 23 février 2010 avec OTP Bank concernant la prise en charge d'une partie des frais d'étude du dossier d'acquisition des filiales d'assurance du Groupe OTP. Cet accord s'est traduit par une diminution du prix d'acquisition pour un montant de 4 millions d'euros.

Royaume-Uni

Les prix d'acquisition des cabinets de courtage acquis au cours de l'exercice 2007 (Bollington Ltd et Lark Insurance Broking Group) sont constitués d'options de vente inconditionnelles accordées aux vendeurs. La valorisation de ces options est assise sur les performances financières réalisées par ces cabinets postérieurement à leur intégration au groupe.

Au 30 juin 2010, l'évaluation des options a été révisée, générant ainsi une diminution du complément de prix à verser aux vendeurs pour un montant de 1 million d'euros.

Test de dépréciation :

Les écarts d'acquisition donnent lieu à un test de dépréciation au moins une fois par an. Ce test est mené à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie lors de chaque arrêté annuel.

Lors d'un arrêté intermédiaire, le groupe mène certains travaux de contrôle interne visant à détecter tout indicateur de perte de valeur.

Au cours du 1^{er} semestre 2010, aucun indicateur de perte de valeur n'a été détecté.

Il convient de rappeler qu'au cours de l'exercice 2009, le groupe a procédé par mesure de prudence à une dépréciation de 113 millions d'euros de la quote-part d'écart d'acquisition relative à la prime stratégique portant sur un démarrage d'activité dans les pays émergents (Russie, Ukraine, Croatie, Serbie, Monténégro) dans le cadre du partenariat avec le groupe OTP Bank. Compte tenu du contexte de crise financière qui a impacté cette zone, Groupama a repoussé le démarrage de son activité d'assurance dans ces pays.

NOTE 2.1 – ECARTS D'ACQUISITION – DETAIL PAR UNITE GENERATRICE DE TRESORERIE

En millions d'euros	30.06.2010				31.12.2009
	Valeur brute	Pertes de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette	Valeur nette
Pays d'Europe Centrale et Orientale	1 029	(113)	(154)	762	791
Italie	781			781	781
Turquie	262		14	276	248
Espagne	131	(3)		128	128
Royaume-Uni	185	(4)	(31)	149	138
Grèce	137			137	137
Total International	2 525	(121)	(172)	2 233	2 224
Groupama Gan Vie	469			469	469
Gan Assurances IARD	196			196	196
Gan Eurocourtage IARD	168			168	168
Activités financières, immobilières et autres sociétés d'assurance	161			161	161
Total France et Outre-mer	994			994	994
Valeur à la clôture	3 519	(121)	(172)	3 227	3 218

NOTE 3 - AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En millions d'euros	30.06.2010			31.12.2009		
	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance	Autres immobilisations incorporelles	Total	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute à l'ouverture	656	725	1 381	517	587	1 104
Augmentation		86	86	133	192	325
Diminution		(10)	(10)		(58)	(58)
Ecart de conversion	15		15	6		6
Variation de périmètre					4	4
Valeur brute à la clôture	671	801	1 472	656	725	1 381
Amortissements cumulés à l'ouverture	(142)	(496)	(638)	(79)	(406)	(485)
Augmentation	(23)	(65)	(88)	(61)	(111)	(172)
Diminution		2	2		21	21
Ecart de conversion	(11)		(11)	(2)		(2)
Variation de périmètre						
Amortissements cumulés à la clôture	(176)	(559)	(735)	(142)	(496)	(638)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(74)	(4)	(78)	(12)	(5)	(17)
Dépréciation durable comptabilisée				(62)		(62)
Dépréciation durable reprise					1	1
Ecart de conversion	(3)		(3)			
Variation de périmètre						
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(77)	(4)	(81)	(74)	(4)	(78)
Valeur nette à l'ouverture	440	225	665	426	176	602
Valeur nette à la clôture	418	238	656	440	225	665

Les immobilisations incorporelles du groupe sont composées de deux rubriques :

- les immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance
- les autres immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance

Les immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance correspondent notamment à des valeurs de portefeuille, des valeurs des réseaux de distribution, des valeurs de relation clients et des marques.

Au global, la dotation semestrielle aux amortissements des valeurs de portefeuille du groupe au cours du semestre représente une charge de 23 millions d'euros au 30 juin 2010.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels acquis et développés en interne. La hausse de ce poste correspond au développement en interne d'un logiciel de gestion des contrats d'assurance (RIVAGE).

NOTE 4 - IMMOBILIER DE PLACEMENT (HORS UC)

En millions d'euros	30.06.2010			31.12.2009		
	Immeubles	Parts SCI	Total	Immeubles	Parts SCI	Total
Valeur brute à l'ouverture	3 812	363	4 175	3 540	457	3 997
Acquisitions	92	6	98	436	9	445
Variation de périmètre	5	(35)	(30)	44		44
Dépenses ultérieures						
Production immobilisée de l'exercice	6		6	15		15
Transfert de/vers les immeubles en UC						
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation	(12)		(12)	10		10
Ecart de conversion	3		3			
Cessions	(51)	(3)	(54)	(233)	(103)	(336)
Valeur brute à la clôture	3 855	331	4 186	3 812	363	4 175
Amortissements cumulés à l'ouverture	(791)		(791)	(750)		(750)
Augmentation	(41)		(41)	(77)		(77)
Entrées de périmètre				(8)		(8)
Transfert de/vers les immeubles en UC						
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation	2		2	(1)		(1)
Diminution	18		18	45		45
Amortissements cumulés à la clôture	(812)		(812)	(791)		(791)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(7)		(7)	(7)		(7)
Dépréciation durable comptabilisée						
Entrées de périmètre						
Dépréciation durable reprise						0
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(7)		(7)	(7)		(7)
Valeur nette à l'ouverture	3 014	363	3 377	2 783	457	3 240
Valeur nette à la clôture	3 036	331	3 367	3 014	363	3 377
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	6 327	591	6 918	6 169	573	6 742
Plus-values latentes	3 291	260	3 551	3 155	210	3 365

La réalisation de plus-values latentes sur des immeubles en représentation des engagements en assurance vie donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats et des actionnaires minoritaires (notamment Silic) ainsi qu'à des impositions.

Les plus values latentes y compris l'immobilier d'exploitation (voir note 5) revenant au Groupe s'élèvent à 1,55 milliard d'euros au 30 juin 2010 (nettes de participation aux bénéfices et d'impôts).

Le tableau intègre également des immeubles sous contrat de crédit-bail pour un montant à la valeur nette comptable de 116 millions d'euros au 30 juin 2010 contre 108 millions au 31 décembre 2009. La juste valeur de ces immeubles est estimée à 120 millions d'euros (soit un montant de plus-values latentes de 4 millions d'euros au 30 juin 2010, identique à celui du 31 décembre 2009).

NOTE 4.1 - IMMOBILIER DE PLACEMENT – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2010						31.12.2009					
	Immeubles			Parts SCI			Immeubles			Parts SCI		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Valeur brute	3 729	126	3 855	331		331	3 688	124	3 812	363		363
Amortissements cumulés	(786)	(26)	(812)				(766)	(24)	(791)			
Dépréciation durable	(7)		(7)				(7)		(7)			
Valeur nette à la clôture	2 936	100	3 036	331		331	2 915	99	3 014	363		363
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	6 074	253	6 327	591		591	5 926	243	6 169	573		573
Plus values latentes	3 138	153	3 291	260		260	3 012	143	3 155	210		210

NOTE 4.2 - IMMOBILIER DE PLACEMENT PAR ACTIVITE**NOTE 4.2.1 - IMMOBILIER DE PLACEMENT PAR ACTIVITE - FRANCE**

En millions d'euros	30.06.2010						31.12.2009					
	Immeubles			Parts SCI			Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	1 598	2 131	3 729	279	52	331	1 514	2 174	3 688	311	52	363
Amortissements cumulés	(329)	(457)	(786)				(307)	(459)	(766)			0
Dépréciation durable	(4)	(3)	(7)	(0)	(0)		(4)	(3)	(7)			0
Valeur nette à la clôture	1 264	1 672	2 936	279	52	331	1 203	1 712	2 915	311	52	363
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	2 547	3 527	6 074	491	100	591	2 345	3 582	5 927	474	99	573
Plus values latentes	1 283	1 855	3 138	211	48	260	1 142	1 870	3 012	163	47	210

NOTE 4.2.2 - IMMOBILIER DE PLACEMENT PAR ACTIVITE - INTERNATIONAL

En millions d'euros	30.06.2010						31.12.2009					
	Immeubles			Parts SCI			Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	47	79	126				45	77	123			
Amortissements cumulés	(12)	(14)	(26)				(10)	(13)	(23)			
Dépréciation durable			0									
Valeur nette à la clôture	35	65	100				35	64	100			
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	108	145	253				103	140	243			
Plus values latentes	73	80	153				68	76	143			

NOTE 5 - IMMOBILIER D'EXPLOITATION

En millions d'euros	30.06.2010			31.12.2009		
	Immeubles	Parts SCI	Total	Immeubles	Parts SCI	Total
Valeur brute à l'ouverture	801	12	814	671	13	685
Acquisitions	2		2	115		115
Entrées de périmètre						
Production immobilisée de l'exercice	21		21	48		48
Transfert de/vers les immeubles de placement	13		13	(10)		(10)
Ecart de conversion	(1)		(1)	(1)		(1)
Cessions	(1)		(1)	(22)	(1)	(23)
Valeur brute à la clôture	835	12	848	801	12	814
Amortissements cumulés à l'ouverture	(108)	0	(108)	(105)	0	(105)
Augmentation	(7)		(7)	(14)		(14)
Entrées de périmètre						
Transfert de/vers les immeubles de placement	(3)		(3)	1		1
Diminution			0	10		10
Amortissements cumulés à la clôture	(118)	0	(118)	(108)	0	(108)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	0	0	0	0	0	0
Dépréciation durable comptabilisée						
Entrées de périmètre						
Dépréciation durable reprise						
Dépréciation durable cumulée à la clôture	0	0	0	0	0	0
Valeur nette à l'ouverture	693	12	705	566	13	579
Valeur nette à la clôture	717	12	729	693	12	705
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	1 006	15	1 021	968	15	983
Plus-values latentes	289	3	292	275	3	278

NOTE 5.1 - IMMEUBLES D'EXPLOITATION – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2010						31.12.2009					
	Immeubles			Parts SCI			Immeubles			Parts SCI		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Valeur brute	743	92	835	12		12	710	91	801	12		12
Amortissements cumulés	(110)	(7)	(118)				(100)	(7)	(108)			
Dépréciation durable												
Valeur nette à la clôture	633	84	717	12		12	609	84	693	12		12
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	891	115	1 006	15		15	851	117	968	15		15
Plus values latentes	258	31	289	3		3	242	33	275	3		3

NOTE 5.2 - IMMEUBLES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE**NOTE 5.2.1 - IMMEUBLES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE - FRANCE**

En millions d'euros	30.06.2010						31.12.2009					
	Immeubles			Parts SCI			Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	535	208	743	7	6	12	503	207	710	6	6	12
Amortissements cumulés	(64)	(47)	(110)				(54)	(46)	(100)			
Dépréciation durable			0	(0)	(0)							
Valeur nette à la clôture	472	161	633	7	6	12	448	161	609	6	6	12
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	590	301	891	8	7	15	551	300	851	8	7	15
Plus values latentes	118	140	258	2	1	3	104	139	243	2	1	3

NOTE 5.2.2 - IMMEUBLES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE - INTERNATIONAL

En millions d'euros	30.06.2010						31.12.2009					
	Immeubles			Parts SCI			Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	35	57	92				34	57	91			
Amortissements cumulés	(3)	(4)	(7)				(3)	(4)	(7)			
Dépréciation durable			(0)									
Valeur nette à la clôture	31	52	84				31	53	84			
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	45	69	115				48	69	117			
Plus values latentes	14	17	31				17	16	33			

NOTE 6 - PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC

En millions d'euros	30.06.2010	31.12.2009
	Valeur nette	Valeur nette
Actifs évalués à la juste valeur	68 296	65 430
Actifs évalués au coût amorti	488	616
Total placements financiers hors UC	68 784	66 045

Le total des placements (hors immobiliers, hors UC et hors dérivés) au 30 juin 2010 s'élève à 68 784 millions d'euros et présente une augmentation de 2 739 millions d'euros.

Le montant réinvesti issu de la trésorerie des titres mis en pension s'élève à 5 873 millions d'euros au 30 juin 2010 contre 2 841 millions d'euros au 31 décembre 2009.

NOTE 6.1 - PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2010								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions	11 020	450	11 470	8 829	430	9 259	(2 191)	(20)	(2 211)
Obligations	38 600	6 527	45 127	38 433	6 457	44 890	(167)	(70)	(237)
Autres	9	1	10	9	1	10			
Total actifs disponibles à la vente	49 629	6 978	56 607	47 271	6 888	54 159	(2 358)	(90)	(2 448)
Actifs de transaction									
Actions classées en "trading"	3 622	24	3 646	3 622	24	3 646			
Actions classées en "held for trading"	1 725	168	1 893	1 725	168	1 893			
Obligations classées en "trading"	119	21	140	119	21	140			
Obligations classées en "held for trading"	3 056	93	3 149	3 056	93	3 149			
Autres titres classés en "trading"	2 661		2 661	2 661		2 661			
Autres titres classés en "held for trading"	2 637	11	2 648	2 637	11	2 648			
Total actifs de transaction	13 820	317	14 137	13 820	317	14 137			
Total placements évalués à la juste valeur	63 449	7 295	70 744	61 091	7 205	68 296	(2 358)	(90)	(2 448)

Au 30 juin 2010, les plus et moins-values latentes non réalisées mais constatées comptablement par capitaux propres (réserve de réévaluation) au titre des actifs financiers disponibles à la vente et par résultat au titre des actifs financiers de transaction s'établissent respectivement à -2 448 millions d'euros et 87 millions d'euros contre -953 millions d'euros et 67 millions d'euros au 31 décembre 2009.

La dégradation des moins-values latentes par rapport au 31 décembre 2009 s'explique principalement par l'évolution des indices boursiers pour la poche actions (notamment sur les titres stratégiques).

Le groupe a enregistré au 30 juin 2010 sur ses placements financiers évalués à la juste valeur une charge de dépréciation à caractère durable de 10 millions d'euros. Le stock des provisions pour dépréciation durable sur les placements évalués à la juste valeur s'établit à

193 millions d'euros au 30 juin 2010 contre 183 millions d'euros au 31 décembre 2009. Au total, les provisions pour dépréciation sur actifs d'assurance représentent 0,28 % des placements du groupe.

Dans le but d'optimiser le rendement de ses actifs financiers, le groupe a poursuivi au cours du 1^{er} semestre 2010 son activité de mise en pension de titres obligataires. Ces opérations de mise en pension sont pratiquées sous 2 formes distinctes :

- Des mises en pension d'investissement : Au 30 juin 2010, le montant concerné est de 5 297 millions d'euros. Ces fonds sont exclusivement constitués de titres euro-gouvernementaux notés AAA/AA et sont détenus en direct dans le cadre d'un mandat de gestion obligataire signé avec Groupama Asset Management.
- Des mises en pension de financement conjoncturel : Le montant au 30 juin 2010 est de 576 millions d'euros. Pour cette nature d'opération, la trésorerie est réinvestie sous différentes formes de placement.

Les investissements du groupe en obligations émises par les Etats considérés comme « non core », c'est-à-dire Portugal, Irlande, Italie, Grèce et Espagne, représentent 14 146 millions d'euros au 30 juin 2010. La moins-value latente sur ces titres, comptabilisée dans les fonds propres au travers de la réserve de réévaluation, représente au 30 juin 2010 un montant de -312 millions d'euros net d'impôt et de participation aux bénéfices.

Comme mentionné au point 3.2.1 des principes comptables, le groupe a procédé au cours du 1^{er} semestre 2010 à un changement de calibrage de ses critères de dépréciation durable pour mieux refléter les pratiques de marché dans le contexte de crise profonde qui marque aujourd'hui les économies occidentales.

Une indication objective de baisse prolongée est désormais constatée lorsque le placement financier a été constamment en situation de moins-value latente au regard de sa valeur comptable sur les 36 derniers mois (au lieu de 24 mois lors de l'arrêté précédent) et pour les titres stratégiques sur les 48 derniers mois (au lieu de 36 mois lors de l'arrêté précédent).

Ce changement de calibrage a une incidence négligeable sur le résultat au 1^{er} janvier 2010 ou au 31 mai 2010 et de -134 millions d'euros au 30 juin 2010 net d'impôt et de participation aux bénéfices. Par ailleurs, compte tenu de l'évolution à la hausse des marchés financiers depuis le 30 juin 2010, cette incidence nette d'impôt et de participation aux bénéfices s'élèverait à -113 millions d'euros au 27 juillet 2010.

S'agissant des titres stratégiques décrits en annexe 6.5, le changement de calibrage n'a aucune incidence en matière de provision, qu'il soit évalué au 1^{er} janvier 2010, au 31 mai 2010 ou au 30 juin 2010.

En millions d'euros	31.12.2009								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions	10 533	509	11 042	9 507	513	10 020	(1 026)	4	(1 022)
Obligations	37 752	6 189	43 941	37 802	6 208	44 010	50	19	69
Autres	10	1	11	10	1	11			
Total actifs disponibles à la vente	48 295	6 699	54 994	47 319	6 722	54 041	(976)	23	(953)
Actifs de transaction									
Actions classées en "trading"	3 581	28	3 609	3 581	28	3 609			
Actions classées en "held for trading"	2 035	143	2 178	2 035	143	2 178			
Obligations classées en "trading"	109	18	127	109	18	127			
Obligations classées en "held for trading"	3 064	132	3 196	3 064	132	3 196			
Autres titres classés en "trading"	1 224		1 224	1 224		1 224			
Autres titres classés en "held for trading"	1 044	12	1 056	1 044	12	1 056			
Total actifs de transaction	11 057	333	11 390	11 057	333	11 390			
Total placements évalués à la juste valeur	59 352	7 032	66 384	58 376	7 055	65 431	(976)	23	(953)

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur

NOTE 6.2 - PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR ACTIVITÉ

NOTE 6.2.1 - PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR ACTIVITÉ - FRANCE

En millions d'euros	30.06.2010								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes		
	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions	9 395	1 625	11 020	7 527	1 302	8 829	(1 868)	(323)	(2 191)
Obligations	32 907	5 694	38 600	32 764	5 669	38 433	(142)	(25)	(167)
Autres	8	1	9	8	1	9			
Total actifs disponibles à la vente	42 309	7 320	49 629	40 299	6 972	47 271	(2 010)	(348)	(2 358)
Actifs de transaction									
Actions classées en "trading"	3 088	534	3 622	3 088	534	3 622			
Actions classées en "held for trading"	1 471	254	1 725	1 471	254	1 725			
Obligations classées en "trading"	101	18	119	101	18	119			
Obligations classées en "held for trading"	2 605	451	3 056	2 605	451	3 056			
Autres titres classés en "trading"	2 269	392	2 661	2 269	392	2 661			
Autres titres classés en "held for trading"	2 248	389	2 637	2 248	389	2 637			
Total actifs de transaction	11 782	2 038	13 820	11 782	2 038	13 820			
Total placements évalués à la juste valeur	54 090	9 359	63 449	52 080	9 011	61 091	(2 010)	(348)	(2 358)

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

En millions d'euros	31.12.2009								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes		
	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions	9 069	1 464	10 533	8 186	1 321	9 507	(883)	(143)	(1 026)
Obligations	32 504	5 248	37 752	32 548	5 254	37 802	44	6	50
Autres	9	1	10	9	1	10			
Total actifs disponibles à la vente	41 582	6 713	48 295	40 743	6 576	47 319	(839)	(137)	(976)
Actifs de transaction									
Actions classées en "trading"	3 083	498	3 581	3 083	498	3 581			
Actions classées en "held for trading"	1 752	283	2 035	1 752	283	2 035			
Obligations classées en "trading"	94	15	109	94	15	109			
Obligations classées en "held for trading"	2 638	426	3 064	2 638	426	3 064			
Autres titres classés en "trading"	1 054	170	1 224	1 054	170	1 224			
Autres titres classés en "held for trading"	899	145	1 044	899	145	1 044			
Total actifs de transaction	9 520	1 537	11 057	9 520	1 537	11 057			
Total placements évalués à la juste valeur	51 102	8 250	59 352	50 263	8 113	58 376	(839)	(137)	(976)

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

NOTE 6.2.2 - PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR ACTIVITÉ – INTERNATIONAL

En millions d'euros	30.06.2010								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes		
	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions	203	247	450	194	236	430	(9)	(11)	(20)
Obligations	2 939	3 588	6 527	2 908	3 549	6 457	(32)	(38)	(70)
Autres		1	1		1	1			
Total actifs disponibles à la vente	3 142	3 836	6 978	3 101	3 786	6 888	(41)	(49)	(90)
Actifs de transaction									
Actions classées en "trading"	11	13	24	11	13	24			
Actions classées en "held for trading"	76	92	168	76	92	168			
Obligations classées en "trading"	9	12	21	9	12	21			
Obligations classées en "held for trading"	42	51	93	42	51	93			
Autres titres classés en "trading"									
Autres titres classés en "held for trading"	5	6	11	5	6	11			
Total actifs de transaction	143	174	317	143	174	317			
Total placements évalués à la juste valeur	3 284	4 010	7 295	3 244	3 961	7 205	(41)	(49)	(90)

En millions d'euros	31.12.2009								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes		
	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions	231	278	509	233	280	513	2	2	4
Obligations	2 810	3 379	6 189	2 818	3 390	6 208	8	11	19
Autres		1	1		1	1			
Total actifs disponibles à la vente	3 041	3 658	6 699	3 051	3 671	6 722	10	13	23
Actifs de transaction									
Actions classées en "trading"	13	15	28	13	15	28			
Actions classées en "held for trading"	65	78	143	65	78	143			
Obligations classées en "trading"	8	10	18	8	10	18			
Obligations classées en "held for trading"	60	72	132	60	72	132			
Autres titres classés en "trading"									
Autres titres classés en "held for trading"	5	7	12	5	7	12			
Total actifs de transaction	151	182	333	151	182	333			
Total placements évalués à la juste valeur	3 192	3 840	7 032	3 202	3 853	7 055	10	13	23

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

NOTE 6.3 - PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR NATURE DE TITRE

En millions d'euros	30.06.2010								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actions									
Actifs disponibles à la vente	11 020	450	11 470	8 829	430	9 259	(2 191)	(20)	(2 211)
Actifs classés en "trading"	3 622	24	3 646	3 622	24	3 646			
Actifs classés en "held for trading"	1 725	168	1 893	1 725	168	1 893			
Total actions	16 367	642	17 009	14 176	622	14 798	(2 191)	(20)	(2 211)
Obligations									
Actifs disponibles à la vente	38 600	6 527	45 127	38 433	6 457	44 890	(167)	(70)	(237)
Actifs classés en "trading"	119	21	140	119	21	140			
Actifs classés en "held for trading"	3 056	93	3 149	3 056	93	3 149			
Total obligations	41 775	6 641	48 416	41 608	6 571	48 179	(167)	(70)	(237)
Autres									
Actifs disponibles à la vente	9	1	10	9	1	10			
Actifs classés en "trading"	2 661		2 661	2 661		2 661			
Actifs classés en "held for trading"	2 637	11	2 648	2 637	11	2 648			
Total autres	5 307	12	5 319	5 307	12	5 319			
Total placements évalués à la juste valeur	63 449	7 295	70 744	61 091	7 205	68 296	(2 358)	(90)	(2 448)

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

En millions d'euros	31.12.2009								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actions									
Actifs disponibles à la vente	10 533	509	11 042	9 507	513	10 020	(1 026)	4	(1 022)
Actifs classés en "trading"	3 581	28	3 609	3 581	28	3 609			
Actifs classés en "held for trading"	2 035	143	2 178	2 035	143	2 178			
Total actions	16 149	680	16 829	15 123	684	15 807	(1 026)	4	(1 022)
Obligations									
Actifs disponibles à la vente	37 752	6 189	43 941	37 802	6 208	44 010	50	19	69
Actifs classés en "trading"	109	18	127	109	18	127			
Actifs classés en "held for trading"	3 064	132	3 196	3 064	132	3 196			
Total obligations	40 925	6 339	47 264	40 975	6 358	47 333	50	19	69
Autres									
Actifs disponibles à la vente	10	1	11	10	1	11			
Actifs classés en "trading"	1 224		1 224	1 224		1 224			
Actifs classés en "held for trading"	1 044	12	1 056	1 044	12	1 056			
Total autres	2 278	13	2 291	2 278	13	2 291			
Total placements évalués à la juste valeur	59 352	7 032	66 384	58 376	7 055	65 431	(976)	23	(953)

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

NOTE 6.4 - PLACEMENTS EVALUES AU COUT AMORTI EN VALEUR NETTE

En millions d'euros	30.06.2010			31.12.2009		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Prêts	128	94	222	131	92	223
Dépôts	110	99	209	127	159	286
Autres	55	2	57	105	2	107
Prêts et créances	293	195	488	363	253	616
Total actifs évalués au coût amorti	293	195	488	363	253	616

Le montant des provisions pour dépréciation durable constituées sur les placements évalués au coût amorti est inchangé par rapport au 31 décembre 2009 à 4 millions d'euros.

NOTE 6.5 - PLACEMENTS SIGNIFICATIFS DANS DES SOCIÉTÉS NON CONSOLIDÉES

En millions d'euros	30.06.2010				31.12.2009			
	% d'intérêt	Coût d'acquisition net de provision	Juste valeur	Réserve de réévaluation (avant effet PB et impôt) ⁽¹⁾	% d'intérêt	Coût d'acquisition net de provision	Juste valeur	Réserve de réévaluation (avant effet PB et impôt) ⁽¹⁾
Bolloré Investissement	4,30%	130	140	10	4,31%	130	122	(8)
Société Générale	4,22%	1 748	1 074	(674)	4,21%	1 737	1 522	(215)
Lagardère	1,97%	97	66	(31)	1,97%	95	73	(22)
Veolia Environnement	5,63%	788	541	(247)	5,66%	788	647	(141)
Saint Gobain	1,95%	440	313	(127)	1,97%	440	385	(55)
Eiffage	6,71%	380	216	(164)	6,71%	358	238	(120)
Sociétés Françaises		3 583	2 350	(1 233)		3 548	2 987	(561)
Médiobanca	4,93%	500	263	(237)	4,93%	500	357	(143)
OTP Bank	8,28%	629	386	(210)	9,16%	657	516	(108)
Sociétés Étrangères		1 129	649	(447)		1 157	873	(251)
Total des placements significatifs dans des sociétés non consolidées		4 712	2 999	(1 680)		4 705	3 860	(812)

(1) La réserve de réévaluation tient compte des effets des instruments de couverture

Les titres présentés dans cette note correspondent exclusivement aux titres qualifiés de « titres stratégiques ».

Comme rappelé au point 3.2.1, les titres stratégiques sont ceux pour lesquels le groupe exerce sa détention sur le long terme. Ils sont caractérisés par une représentation du groupe dans leurs instances de gouvernance ou des relations contractuelles importantes et durables ou un niveau de participation significatif dans le capital (en valeur absolue ou relative), sans pour autant qu'une influence notable soit exercée.

NOTE 6.6 - HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Conformément à l'amendement d'IFRS 7 publié par l'IASB en mars 2009, les instruments financiers actifs et passifs évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie en trois niveaux. Ceux-ci dépendent de l'utilisation ou non d'un modèle d'évaluation et des sources de données utilisées pour alimenter les modèles d'évaluation :

- le niveau 1 correspond à un prix coté sur un marché actif auquel l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation,
- le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché (de niveau 1) ou déterminable à partir de prix observés,
- le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur un marché.

en millions d'euros	30.06.2010				31.12.2009			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs disponibles à la vente								
Actions	8 891	98	271	9 259	9 728	82	210	10 020
Obligations	43 844	696	350	44 890	42 881	455	675	44 010
Autres	9		1	10	1		10	12
Total actifs disponibles à la vente	52 743	793	622	54 159	52 610	537	894	54 041
Actifs de transaction								
Actions	10 428	1	406	10 835	5 389		398	5 787
Obligations	3 165	42	82	3 289	3 234	5	84	3 323
Autres	3		11	14	2 277		3	2 280
Total actifs de transaction	13 596	43	499	14 137	10 899	5	485	11 390
Placements de contrats en UC	2 585	361	698	3 644	2 795	189	672	3 657
Instruments dérivés actifs et passifs		(178)		(178)	0	10	(1)	10
Total actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur	68 924	1 019	1 819	71 762	66 304	742	2 051	69 097

S'agissant des placements de contrats en UC, le risque est supporté par les assurés.

Les instruments dérivés figurant à l'actif s'élèvent à 140 millions d'euros et les instruments dérivés figurant au passif du bilan sont de 319 millions d'euros au 30 juin 2010. Ces instruments sont principalement classés en niveau 2.

Concernant les placements en niveau 3, il s'agit pour les actions principalement de parts de fonds de private equity et pour les obligations, d'obligations corporate à taux variable.

Au-delà des instruments financiers actifs et passifs décrits dans le tableau, le groupe a enregistré dans ses passifs techniques des contrats financiers en juste valeur sans participation discrétionnaire. Ceux-ci représentent un montant de 126 millions d'euros au 30 juin 2010 contre 136 millions d'euros au 31 décembre 2009.

NOTE 7- PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC

En millions d'euros	30.06.2010			31.12.2009		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Titres à revenu variable et assimilés		13	13		16	16
Obligations		635	635	6	636	642
Parts d'OPCVM d'actions	2 581	51	2 631	2 561	55	2 615
Parts d'OPCVM obligataires et autres	86	86	171	82	81	163
Autres placements		98	98		119	119
Sous-total placements financiers en UC	2 666	882	3 549	2 649	906	3 555
Immobilier de placement en UC	95		95	102		102
Sous-total immobilier de placement en UC	95		95	102		102
Total des placements représentant les engagements en UC	2 762	882	3 644	2 751	906	3 657

Les placements en unités de compte (UC) relèvent exclusivement de l'activité d'assurance de la personne.

NOTE 8 - INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS ET PASSIFS ET DERIVES INCORPORES SEPARES

En millions d'euros	30.06.2010					
	France		International		Total	
	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative
Swaps	134	(307)			134	(307)
Options						
Contrats à terme de devises		(1)				(1)
Autres	6	(10)		(1)	6	(11)
Total	140	(318)		(1)	140	(319)

En millions d'euros	31.12.2009					
	France		International		Total	
	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative
Swaps	160	(164)		(2)	160	(166)
Options	21				21	
Contrats à terme de devises		(2)				(2)
Autres		(3)				(3)
Total	181	(169)		(2)	181	(171)

NOTE 9 - EMPLOIS ET RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE

NOTE 9.1 – EMPLOIS DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE

En millions d'euros	30.06.2010			31.12.2009		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Caisse, banques centrales, CCP	117		117	41		41
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 343		1 343	819		819
Instruments dérivés de couverture						
Actifs financiers disponibles à la vente	63		63	17		17
Prêts et créances sur les établissements de crédit	207		207	563		563
Prêts et créances sur la clientèle	1 430	(22)	1 408	1 431	(20)	1 410
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	309		309	466		466
Immeubles de placement						
Total emplois des activités du secteur bancaire	3 469	(22)	3 446	3 337	(20)	3 317

Suivi des titres reclassés en 2008 de la catégorie « Trading » à la catégorie des « actifs détenus jusqu'à l'échéance » :

Conformément à l'amendement d'IAS 39 adopté le 15 octobre 2008, un reclassement en 2008 de la catégorie trading à la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance d'un portefeuille d'obligations bancaires à taux révisable a eu lieu.

La variation de valeur, qui aurait été constatée dans les comptes si ces actifs n'avaient pas été reclassés, est sans impact significatif sur le résultat au 30 juin 2010. La juste valeur de ces actifs est de 229 millions d'euros.

NOTE 9.2 - RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE

En millions d'euros	30.06.2010	31.12.2009
Banques centrales, CCP		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 148	728
Instruments dérivés de couverture		
Dettes envers les établissements de crédit	341	305
Dettes envers la clientèle	1 683	1 935
Dettes représentées par des titres	5	5
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Total des ressources des activités du secteur bancaire	3 176	2 973

Au cours du 1^{er} semestre 2010, les émissions de titres de créances négociables représentés par des certificats de dépôt ont progressé de 420 millions d'euros. Ces ressources ont été placées principalement en obligations et autres titres à revenu fixe.

Les dettes envers la clientèle (1 683 millions d'euros) sont en recul principalement sous l'effet de la volatilité récurrente des dépôts de la clientèle entreprises et OPCVM. Cette évolution se reflète dans les postes de l'activité interbancaire.

NOTE 10 - INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

En millions d'euros	30.06.2010		31.12.2009	
	Valeur d'équivalence	Quote Part Résultat	Valeur d'équivalence	Quote Part Résultat
Günes Sigorta	38	(4)	41	2
Socomie	(2)	(1)	(1)	(1)
Cegid	73	2	73	5
Star	85	4	79	6
Total Investissements dans les entreprises associées	194	2	192	11

La valeur d'équivalence des titres Günes, qui représente la quote-part des capitaux propres retraités, a diminué de 3 millions d'euros au cours de la période suite à la prise en compte de la quote-part de résultat et de l'effet de change.

Socomie a pour sa part enregistré une perte de 1 million d'euros, ce qui diminue la valeur d'équivalence par rapport à celle du 31 décembre 2009.

NOTE 11 - PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS

En millions d'Euros	30.06.2010			31.12.2009		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non vie						
Provisions pour primes non acquises	40	67	107	25	56	80
Provisions pour sinistres à payer	1 050	215	1 265	1 038	232	1 270
Autres provisions techniques	162	21	184	118	7	125
Total	1 252	304	1 556	1 180	295	1 475
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie						
Provisions d'assurance vie	16	33	49	15	33	48
Provisions pour sinistres à payer	10	6	16	9	6	15
Provisions pour participation aux bénéfices	9		9	10		10
Autres provisions techniques	3		3	4		4
Total	39	39	77	38	39	76
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers	1	0	1	1	0	1
Total part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	1 292	342	1 635	1 220	333	1 553

NOTE 12 - PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE

NOTE 12.1 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE ACTIVE

En millions d'euros	30.06.2010			31.12.2009		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Participation aux bénéfices différée active	1 246	67	1 314	293	38	331
Total participation aux bénéfices différée active	1 246	67	1 314	293	38	331

La participation aux bénéfices différée active provient essentiellement des moins-values latentes en application du principe de la comptabilité reflet.

Sur les principales entités, les taux de participation aux bénéfices différée, utilisés dans le cadre de la comptabilité reflet au 30 juin 2010 sont compris, en France, dans une fourchette entre 81,0% et 78,3% contre 81,2% et 73,8% au 31 décembre 2009.

Un test de recouvrabilité a été réalisé permettant de démontrer la capacité du groupe à imputer le montant de la participation aux bénéfices différée active sur les participations futures des assurés.

Le test de recouvrabilité de la participation aux bénéfices différée active mentionné dans les principes du groupe vise à démontrer que les participations qui seront servies aux assurés dans le futur permettent d'absorber les moins-values latentes des actifs de placement sans que le groupe ne se trouve confronté à des rachats massifs.

Le groupe a procédé à un test de projection des rendements futurs pour lesquels les taux de réinvestissement des obligations d'Etat (OAT) se situent à 4,50% en 2012 et au-delà (scénario central).

Un test de sensibilité a été mené avec des hypothèses de courbe des taux se situant à 3,50% pour l'OAT en 2012 et au-delà.

Selon ces différents scénarios, le groupe peut justifier de la recouvrabilité de sa participation différée active dans la mesure où il a la capacité à servir une participation aux bénéfices en ligne avec les conditions de taux à 10 ans tout en prélevant la marge financière, et ce sans déclencher de rachats significatifs.

NOTE 12.2 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE PASSIVE

En millions d'euros	30.06.2010			31.12.2009		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats d'assurance	23		23	26		26
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats financiers	3		3	8		8
Total participation aux bénéfices différée passive	26		26	34		34

NOTE 13 - IMPOTS DIFFERES ACTIFS

NOTE 13.1 - ANALYSE DES PRINCIPALES COMPOSANTES DE L'IMPOT DIFFERE

En millions d'euros	30.06.2010	31.12.2009
Impôts différés issus des décalages temporaires sur retraitements de consolidation		
Réserve de capitalisation	(492)	(472)
Retraitements sur instruments financiers AFS & Trading (net de participation aux bénéfices différée)	(150)	(95)
Frais d'acquisition vie et provision globale de gestion	(54)	(52)
Retraitements de consolidation sur provisions techniques	(82)	(83)
Autres différences sur retraitements de consolidation	(1)	(38)
Frais d'acquisition non-vie reportés	(48)	(43)
Différences fiscales sur provisions techniques et autres provisions pour risques et charges	335	343
Plus-values en sursis d'imposition	(1)	(3)
Ecart d'évaluation sur OPCVM	(27)	(28)
Couverture de change	12	8
Autres différences temporaires fiscales	8	6
Sous-total Impôts différés issus des décalages temporaires	(501)	(457)
Activation des déficits ordinaires	48	46
Impôts différés enregistrés au bilan	(453)	(411)
dont actif	398	360
dont passif	(852)	(771)

Le groupe dispose en outre d'actifs nets non constatés sur les filiales étrangères ainsi que sur le pôle bancaire (Groupama Banque) en France. Le montant de ces actifs non constatés s'élève au 30 juin 2010 à 90 millions d'euros.

NOTE 14 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE ACCEPTEE

NOTE 14.1 - CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE ACCEPTEE – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2010						31.12.2009	
	France			International			Total	Valeur nette
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette		
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée								
Primes acquises non émises	830		830	85		85	915	932
Assurés, intermédiaires et autres tiers	634	(34)	600	692	(68)	624	1 224	1 173
Comptes courants coassureurs et autres tiers	38	(1)	37	90	(22)	68	106	95
Comptes courants cédants et rétrocedants	868	(1)	867	19	(1)	17	884	376
Total	2 369	(35)	2 334	886	(91)	796	3 129	2 575

L'évolution du poste « Assurés, intermédiaires et autres tiers » est principalement liée au mode de quittancement des primes qui n'est pas linéaire sur l'exercice comptable.

NOTE 15 – TRESORERIE

NOTE 15.1 – TRESORERIE PORTEE A L'ACTIF DU BILAN

En millions d'euros	30.06.2010	31.12.2009
France	724	785
International	505	622
Total	1 228	1 407

NOTE 15.2 – TRESORERIE PORTEE AU PASSIF DU BILAN

En millions d'euros	30.06.2010				31.12.2009			
	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	930	65		996	502	43		545
Total	930	65		996	502	43		545

En millions d'euros	30.06.2010			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	994	2	931	65
Total	994	2	931	65

NOTE 16 - CAPITAUX PROPRES, INTERETS MINORITAIRES**Note 16.1 Contraintes réglementaires liées au capital des entreprises d'assurance**

L'exercice de l'activité d'assurance est régi par des contraintes réglementaires qui définissent notamment le capital social minimum. En France, conformément à la directive européenne et en vertu de l'article R322-5 du code des assurances, les entreprises françaises soumises au contrôle de l'Etat et constituées sous forme de société anonyme doivent avoir un capital minimum de 480 000 euros ou 800 000 euros selon les branches pratiquées.

En outre, afin de s'assurer de la solidité financière des entreprises d'assurance et garantir la protection des assurés, un dispositif prudentiel est édicté en France par l'article R 334-1 du code des assurances. Il oblige les compagnies d'assurance à respecter une marge de solvabilité minimum de manière permanente relative à ses activités (vie et non-vie). Cette obligation existe, selon des mécanismes analogues, également à l'international. L'ensemble de ce dispositif est renforcé à l'échelon des comptes consolidés par la mise en place d'une solvabilité dite « ajustée », en tenant compte, le cas échéant, des activités bancaires exercées par le groupe d'assurance, selon le référentiel comptable et réglementaire français.

Note 16.2 Incidence des opérations avec les actionnaires➤ **Variation des capitaux propres du groupe au cours du premier semestre 2010**

Au cours du 1^{er} semestre 2010, aucune opération n'a eu une incidence sur le capital et les primes d'émission.

➤ **Traitement comptable des titres supersubordonnés émis le 10 octobre 2007**

En date du 10 octobre 2007, Groupama a émis un emprunt obligataire perpétuel d'un montant nominal de 1 000 millions d'euros au taux d'intérêt fixe de 6,298%. Cet emprunt comporte en outre des caractéristiques particulières, telles que :

- la durée illimitée de l'emprunt,
- la faculté de différer ou annuler tout paiement d'intérêt aux porteurs de part de façon discrétionnaire,
- une clause de majoration d'intérêt « *step-up* » intervenant après la dixième année de l'emprunt.

Compte tenu des conditions propres à l'émission et en application de la norme IAS 32 §16 et 17, l'emprunt est considéré comme un instrument de capitaux propres et non comme un passif financier. Il est donc comptabilisé en capitaux propres. Les intérêts nets d'impôts sont comptabilisés directement au débit des capitaux propres conformément à la norme IAS 32 § 35 (et non comme une charge au compte de résultat).

Note 16.3. Réserves liées aux variations de juste valeur inscrites en capitaux propres

La réconciliation entre les plus et moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente et la réserve correspondante en capitaux propres se décompose comme suit :

En millions d'euros	30.06.2010	31.12.2009
Plus ou moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente	(2 448)	(953)
Comptabilité reflet	1 460	599
Cash flow hedge et autres variations	(165)	(119)
Impôts différés	(87)	(48)
Part des minoritaires	58	32
Plus ou moins-values latentes nettes part du Groupe	(1 182)	(489)

Le montant d'impôt différé repris dans le tableau ci-dessus correspond au résultat de l'application d'une part, d'un taux d'impôt court terme et long terme sur les plus-values latentes sur instruments financiers classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente », et d'autre part, d'un taux d'impôt court terme sur la participation aux bénéfices différée (« comptabilité reflet »). Dans le cadre du régime des plus ou moins-values à long terme applicable au 1er janvier 2006, les plus-values latentes sur titres de participation dits « stratégiques » ont été exonérées pour le calcul de l'impôt différé dans la limite d'une quote-part de frais et charges (soit un taux effectif de 1,72%).

Le poste « cash flow hedge et autres variations » pour un montant de - 165 millions d'euros se décompose comme suit :

- 146 millions d'euros au titre de la réserve de réévaluation de *cash flow hedge* qui correspond à la part efficace des couvertures de flux de trésorerie mises en œuvre par le groupe,
- 19 millions d'euros de réserve de réévaluation de net investment hedge.

La baisse de la réserve de réévaluation est principalement liée à la diminution des plus ou moins-values latentes notamment sur la poche actions sous l'effet des variations des marchés financiers. Il convient de souligner une hausse des spreads de crédit qui viennent également impacter défavorablement la réserve de réévaluation.

NOTE 17 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros	30.06.2010						
	France			International			Total
	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	
Solde à l'ouverture	168	114	283	98	57	155	438
Variations de périmètre et changements de méthodes comptables	(3)	1	(2)	18		18	16
Dotations de l'exercice	58	6	64	3	8	11	75
Reprises de l'exercice	(48)	(18)	(66)	(6)	(13)	(19)	(85)
Variations de change			0	6	1	7	7
Solde à la clôture	175	103	278	119	53	172	450

(1) Le détail de ce poste n'est pas indiqué dans la mesure où cette information est de nature à causer un préjudice grave au groupe compte tenu des litiges en cours.

NOTE 18 - DETTES DE FINANCEMENT

En millions d'euros	30.06.2010				31.12.2009			
	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Dettes subordonnées			1 245	1 245	750		1 245	1 995
dont passifs subordonnés des entreprises d'assurance			1 245	1 245	750		1 245	1 995
dont passifs subordonnés des entreprises bancaires								
Dettes de financement représentées par des titres								
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	463	960	382	1 805	654	810	389	1 853
Total dettes de financement	463	960	1 627	3 050	1 404	810	1 634	3 848

L'endettement externe du groupe diminue de près de -798 millions d'euros.

Les dettes subordonnées diminuent de -750 millions d'euros suite au remboursement par anticipation le 22 janvier 2010 de l'emprunt obligataire de TSR émis en juillet 1999.

Les dettes de financement envers le secteur bancaire enregistrent une diminution nette de -48 millions d'euros provenant principalement d'un remboursement par Groupama SA d'une partie du crédit syndiqué et de la progression de l'endettement de la foncière SILIC lié au financement de son développement.

NOTE 18.1 – DETTES DE FINANCEMENT - PAR DEVISE ET PAR TAUX

En millions d'euros	30.06.2010			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Dettes subordonnées	1 245		1 245	
Dettes de financement représentées par des titres				
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	1 784	20	1 615	190
Total	3 030	20	2 860	190

Le poste « dettes subordonnées » correspond à l'émission de plusieurs emprunts obligataires :

- Un emprunt obligataire perpétuel de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) à taux fixe émis par Groupama SA en juillet 2005 pour un montant de 495 millions d'euros.
 - Cet emprunt est assorti d'une clause permettant à l'émetteur le remboursement par anticipation à partir de la dixième année.
 - Le paiement des intérêts est soumis à des conditions particulières, et notamment de solvabilité : une marge de solvabilité inférieure à 150% stoppe le paiement des intérêts aux porteurs. Néanmoins, le paiement des intérêts ne peut être considéré comme discrétionnaire.

Au 30 juin 2010, la cotation de cette émission s'établit à 70% contre 71,5% au 31 décembre 2009. Cette cotation est issue d'une valorisation de contrepartie, la liquidité de ce titre étant extrêmement faible.

- Un emprunt obligataire de Titres Subordonnés Remboursables (TSR) émis en octobre 2009 par Groupama SA pour un montant de 750 millions d'euros.
Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :
 - La durée de l'emprunt est établie sur 30 ans,
 - Une clause offre la possibilité à Groupama SA de pratiquer un remboursement anticipé à partir de la dixième année,
 - Une clause permet de différer le paiement des intérêts sur une échéance suivante, les intérêts différés restant dus aux porteurs de titres.
 - Le paiement des intérêts est soumis à des conditions particulières, et notamment de solvabilité : une marge de solvabilité inférieure à 100% stoppe le paiement des intérêts aux porteurs. Néanmoins, le paiement des intérêts ne peut être considéré comme discrétionnaire.

Au 30 juin 2010, la cotation de cette émission s'établit à 95,5% contre 98% au 31 décembre 2009.

Compte tenu des conditions propres à chacune des émissions et en application de la norme IAS 32 §16 et 17, ces emprunts sont considérés comme des passifs financiers et non comme des instruments de capitaux propres. Ils sont donc comptabilisés dans le poste des dettes de financement. Les intérêts nets d'impôts sont comptabilisés au compte de résultat.

Le poste « dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire » correspond principalement :

- aux emprunts détenus dans le cadre du financement des programmes immobiliers du groupe. Le montant de cette dette de financement au 30 juin 2010 s'établit à 1 309 millions d'euros contre 1 159 millions d'euros au 31 décembre 2009,
- à l'utilisation d'un crédit syndiqué pour un montant de 441 millions d'euros contre 643 millions d'euros au 31 décembre 2009.

NOTE 19 - PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE

NOTE 19.1 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE

En millions d'euros	30.06.2010			31.12.2009		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions d'assurance vie	26 027	2 082	28 110	24 931	2 150	27 081
Provisions pour sinistres à payer	469	99	568	505	101	606
Provisions pour participation aux bénéfices	454	16	471	669	19	688
Autres provisions techniques	86	19	105	68	40	107
Total Assurance vie	27 036	2 217	29 253	26 172	2 311	28 483
Provisions pour primes non acquises	1 592	1 476	3 068	758	1 359	2 117
Provisions pour sinistres à payer	7 487	3 157	10 644	7 292	3 176	10 468
Autres provisions techniques	2 124	107	2 232	2 088	89	2 178
Total Assurance non-vie	11 204	4 740	15 944	10 138	4 624	14 762
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	2 923	750	3 673	2 885	742	3 627
Total Provisions techniques brutes	41 163	7 707	48 871	39 195	7 677	46 872

L'évolution des passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance s'explique essentiellement par la progression de l'activité en assurance de la personne. La poursuite du développement de l'activité en vie capitalisation contribue à cette hausse.

De plus, il est à noter que les modalités de quittancement des primes de l'exercice effectuées au 1^{er} janvier expliquent la variation du poste « provisions pour primes non acquises ».

Les tests d'adéquation des passifs menés au 30 juin 2010 se sont avérés satisfaisants et n'ont conduit à la constatation d'aucune charge technique complémentaire.

NOTE 19.2 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE

NOTE 19.2.1 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE – FRANCE

En millions d'euros	30.06.2010			31.12.2009		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions d'assurance vie	26 027		26 027	24 931		24 931
Provisions pour sinistres à payer	469		469	505		505
Provisions pour participation aux bénéfices	454		454	669		669
Autres provisions techniques	86		86	68		68
Total Assurance vie	27 036		27 036	26 173		26 173
Provisions pour primes non acquises	222	1 370	1 592	33	725	758
Provisions pour sinistres à payer	772	6 715	7 487	720	6 571	7 292
Autres provisions techniques	1 411	714	2 124	1 418	670	2 088
Total Assurance non-vie	2 405	8 799	11 204	2 171	7 966	10 138
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	2 923		2 923	2 885		2 885
Total Provisions techniques brutes relatives à des contrats d'assurance	32 364	8 799	41 163	31 229	7 966	39 195

NOTE 19.2.2 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	30.06.2010			31.12.2009		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions d'assurance vie	2 082		2 082	2 150		2 150
Provisions pour sinistres à payer	99		99	101		101
Provisions pour participation aux bénéfices	16		16	19		19
Autres provisions techniques	19		19	40		40
Total Assurance vie	2 217		2 217	2 310		2 310
Provisions pour primes non acquises	121	1 355	1 476	95	1 264	1 359
Provisions pour sinistres à payer	115	3 042	3 157	123	3 053	3 176
Autres provisions techniques	4	103	107	10	79	89
Total Assurance non-vie	240	4 500	4 740	228	4 396	4 624
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	750		750	742		742
Total Provisions techniques brutes relatives à des contrats d'assurance	3 207	4 500	7 707	3 280	4 396	7 676

NOTE 20 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS

En millions d'euros	30.06.2010	31.12.2009
Provisions des contrats financiers avec participation discrétionnaire		
Provisions techniques vie	21 958	20 880
Provisions des contrats en UC	208	205
Provisions pour sinistres à payer	178	191
Provisions pour participation aux bénéfices	467	843
Autres provisions techniques	1	19
Total	22 812	22 137
Provisions des contrats financiers sans participation discrétionnaire		
Provisions techniques vie	17	18
Provisions des contrats en UC	126	136
Provisions pour sinistres à payer		
Provisions pour participation aux bénéfices		
Autres provisions techniques		
Total	143	154
Total passifs relatifs à des contrats financiers	22 955	22 291

NOTE 21 - AUTRES DETTES

En millions d'euros	30.06.2010			31.12.2009		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Personnel créateur	200	7	207	188	17	204
Organismes sociaux	116	12	127	103	12	115
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	6 466	80	6 546	3 512	106	3 618
Créditeurs divers	437	121	558	576	119	695
Autres dettes	355	62	418	453	58	511
Total	7 574	282	7 856	4 832	311	5 144

Le poste "autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus" représente 6 546 millions d'euros au 30 juin 2010 contre 3 618 millions d'euros au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 2 928 millions d'euros. Cette évolution provient, essentiellement, de la dette de la mise en pension de titres obligataires, qui s'élève à 6 292 millions d'euros au 30 juin 2010 contre 3 352 millions d'euros au 31 décembre 2009.

NOTE 21.2 – AUTRES DETTES - PAR ECHEANCE

En millions d'euros	30.06.2010				31.12.2009			
	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Personnel créateur	195		12	207	193		12	204
Organismes sociaux	127	0	0	127	115	0	0	115
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	6 390	55	101	6 546	3 473	80	65	3 618
Créditeurs divers	550	1	7	558	678	2	15	695
Autres dettes	418			418	511			511
Total	7 680	56	120	7 856	4 970	82	92	5 144

NOTE 22 - ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PRINCIPALE CATEGORIE

NOTE 22.1 - ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ASSURANCE PAR PRINCIPALE CATEGORIE

En millions d'euros	30.06.2010			30.06.2009		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Epargne retraite individuelle	2 219	316	2 535	2 098	257	2 355
Prévoyance individuelle	272	59	331	269	57	326
Santé individuelle	383	59	442	360	56	416
Autres	60		60	65		65
Assurance de la personne individuelle	2 934	433	3 368	2 792	370	3 162
Epargne retraite collective	148	51	199	159	38	197
Prévoyance collective	248	45	293	241	155	396
Santé collective	207	50	257	195	46	241
Autres	132	7	139	113	8	121
Assurance de la personne collective	734	154	888	708	247	955
Assurance de la personne	3 668	587	4 254	3 500	617	4 117
Automobile	576	944	1 520	548	914	1 462
Autres véhicules	47		47	49		49
Habitation	323	236	559	310	225	535
Dommages aux biens des particuliers et professionnels	229	20	249	220	20	240
Construction	117		117	102		102
Particuliers et professionnels	1 292	1 200	2 492	1 229	1 159	2 388
Flottes	202	66	268	190	58	248
Dommages aux biens entreprises et collectivités	413	200	613	403	182	585
Entreprises et collectivités	615	266	881	593	240	833
Risques agricoles	184	67	251	185	62	247
Risques climatiques	78		78	82		82
TMA	70		70	69		69
Métiers agricoles	332	67	399	336	62	398
Autres métiers	407	74	481	398	79	477
Assurance de biens et responsabilité	2 646	1 607	4 253	2 557	1 540	4 097
Total Assurance	6 314	2 193	8 507	6 057	2 157	8 214

NOTE 22.2 - ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE

En millions d'euros	30.06.2010					30.06.2009				
	Assurance de la personne	Assurance Biens et Resp.	Activités financières	Total	Part %	Assurance de la personne	Assurance Biens et Resp.	Activités financières	Total	Part %
France	3 668	2 647	133	6 447	75%	3 500	2 557	144	6 201	74%
Europe du Sud Est	267	739		1 006	12%	333	712		1 045	13%
Europe du Sud Ouest	170	415		585	7%	157	393		550	7%
PECO	101	228		329	4%	78	231		309	4%
Grande Bretagne	49	224		273	3%	48	204		253	3%
Total	4 254	4 254	133	8 641	100%	4 116	4 097	144	8 358	100%

Les zones géographiques se décomposent de la manière suivante :

- France
- Europe du Sud Est : Italie, Grèce et Turquie
- Europe du Sud Ouest : Espagne, Portugal et Tunisie
- Pays d'Europe centrale et orientale (PECO) : Bulgarie, Hongrie, Roumanie et Slovaquie
- Royaume Uni

Le chiffre d'affaires consolidé enregistre sa plus forte progression en France, tant en assurance de la personne qu'en assurance de biens et responsabilité. Cette évolution est liée à la fois à un développement du portefeuille et à des mesures tarifaires.

A l'International, toutes les zones géographiques affichent un chiffre d'affaires en progression, à l'exception de l'Europe du Sud Est principalement en raison de la fin d'accords commerciaux en Turquie.

NOTE 22.3 - ANALYSE DES ELEMENTS BANCAIRES CONTRIBUTANT AU CHIFFRE D'AFFAIRES

En millions d'euros	30.06.2010			30.06.2009		
	Groupama Banque	Autres sociétés	Total	Groupama Banque	Autres sociétés	Total
Intérêts et produits assimilés	12		12	18	3	21
Commissions (produits)	33	76	109	13	88	101
Gains sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	10	0	10	2	17	19
Gains sur les actifs financiers disponibles à la vente	1	0	1			
Produits des autres activités		1	1		3	3
Eléments bancaires contribuant au chiffre d'affaires	56	77	133	33	111	144

Le chiffre d'affaires bancaire retenu dans les comptes consolidés correspond aux produits bancaires avant prise en compte des coûts de refinancement.

NOTE 23 - PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION

NOTE 23.1 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION - PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2010			30.06.2009		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Revenus des placements	1 334	209	1 543	1 365	234	1 600
Intérêts sur dépôts et revenus des placements financiers	1 003	199	1 201	1 004	220	1 224
Gains sur les opérations de change	33	6	39	39	9	48
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir (surcote-décote)	88	2	91	103	2	106
Revenus des immeubles	210	2	212	219	2	221
Autres produits des placements						
Charges des placements	(365)	(26)	(391)	(378)	(28)	(406)
Intérêts reçus des réassureurs	(1)	(1)	(2)	(1)	(1)	(2)
Pertes sur les opérations de change	(103)	(7)	(111)	(79)	(10)	(89)
Amortissements des différences sur prix de remboursement (surcote-décote)	(47)	(10)	(57)	(22)	(8)	(31)
Amortissements et provisions sur immeubles	(45)	(1)	(46)	(43)	(1)	(44)
Charges de gestion	(169)	(8)	(176)	(232)	(8)	(241)
Plus ou moins values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	181	24	205	87	25	111
Détenus à des fins de transaction	(15)	5	(10)	113	(5)	108
Disponibles à la vente	174	16	190	(25)	2	(24)
Détenus jusqu'à l'échéance						
Autres	22	3	26	(2)	28	27
Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	(109)	(4)	(113)	(1)	15	13
Détenus à des fins de transaction	(26)	(3)	(28)	12	6	18
Dérivés	(136)		(136)	(40)		(40)
Ajustements ACAV	53	(1)	52	27	8	35
Variation des dépréciations sur instruments financiers	(3)	(7)	(9)	(1)	(6)	(8)
Disponibles à la vente	(2)	(7)	(8)	(1)	(6)	(8)
Détenus jusqu'à l'échéance						
Créances et prêts	(1)		(1)			
Total Produits des placements nets de charges de gestion	1 039	197	1 236	1 072	239	1 310

NOTE 23.2 - PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF)

En millions d'euros	30.06.2010					30.06.2009				
	Revenus et charges	Produits de cession	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	212	26			238	221	27			248
Actions	129	41	(6)		164	170	37			207
Obligations	1 033	143	(35)		1 141	1 018	(74)	3		947
OPCVM actions	20	19	(1)		38	28	50	(30)		48
OPCVM obligations	14	(4)	14		24	25	1	44		70
Intérêts sur dépôts espèces	9				9	17				17
Autres produits des placements	126	(20)	(136)	(9)	(39)	121	70	(39)	(8)	144
Produits des placements	1 543	205	(164)	(9)	1 575	1 600	111	(22)	(8)	1 681
Frais internes et externes de gestion	(165)				(165)	(226)				(226)
Autres charges des placements	(226)				(226)	(180)				(180)
Charges des placements	(391)				(391)	(406)				(406)
Produits financiers nets de charges	1 152	205	(164)	(9)	1 184	1 194	111	(22)	(8)	1 275
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			102		102			118		118
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(50)		(50)			(83)		(83)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	1 152	205	(112)	(9)	1 236	1 194	111	13	(8)	1 310

Les produits des placements nets de charges de gestion diminuent de -74 millions d'euros. Cette variation s'explique essentiellement par :

- La baisse des revenus financiers de -42 millions d'euros, essentiellement sur les actions et les OPCVM à dominante actions,
- La hausse nette des plus-values réalisées de 94 millions d'euros,
- La baisse de la variation de juste valeur de -125 millions d'euros principalement sur les instruments dérivés.

NOTE 23.3 - PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF) – FRANCE

En millions d'euros	30.06.2010					30.06.2009				
	Revenus et charges	Produits de cession	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	210	22			232	219	(2)			217
Actions	123	33	(6)		150	162	36			198
Obligations	858	134	(32)		960	825	(67)	(1)		757
OPCVM actions	18	19	(2)		35	28	49	(31)		46
OPCVM obligations	14	(4)	14		24	25		44		69
Intérêts sur dépôts espèces	1				1	3				3
Autres produits de placements	110	(23)	(135)	(3)	(51)	105	70	(39)	(1)	135
Produits des placements	1 334	181	(161)	(3)	1 351	1 367	86	(27)	(1)	1 425
Frais internes et externes de gestion	(157)				(157)	(218)				(218)
Autres charges des placements	(208)				(208)	(160)				(160)
Charges des placements	(365)				(365)	(378)				(378)
Produits financiers nets de charges	969	181	(161)	(3)	986	989	86	(27)	(1)	1 047
Plus values sur valeurs représentatives de contrats en UC			85		85			103		103
Moins values sur valeurs représentatives de contrats en UC			(32)		(32)			(76)		(76)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	969	181	(108)	(3)	1 039	989	86	0	(1)	1 074

NOTE 23.4 - PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF) - INTERNATIONAL

En millions d'euros	30.06.2010					30.06.2009				
	Revenus et charges	Produits de cession	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	2	3			5	2	29			31
Actions	7	8			15	8	1			9
Obligations	175	9	(3)		181	193	(7)	4		190
OPCVM actions	1	1	1		3		1	1		2
OPCVM obligations							1			1
Intérêts sur dépôts espèces	8				8	14				14
Autres produits des placements	16	3	(1)	(6)	12	16			(7)	9
Produits des placements	209	24	(3)	(6)	224	233	25	5	(7)	256
Frais internes et externes de gestion	(7)				(7)	(8)				(8)
Autres charges des placements	(19)				(19)	(20)				(20)
Charges des placements	(26)				(26)	(28)				(28)
Produits financiers nets de charges	183	24	(3)	(6)	198	205	25	5	(7)	228
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			17		17			15		15
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(18)		(18)			-7		(7)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	183	24	(4)	(6)	197	205	25	13	(7)	236

NOTE 24- CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS**NOTE 24.1 –CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2010			30.06.2009		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Sinistres						
Payés aux assurés	(3 603)	(1 580)	(5 183)	(3 589)	(1 544)	(5 134)
Variation dans les provisions techniques						
Provisions pour sinistres à payer	(107)	83	(24)	(136)	49	(86)
Provisions mathématiques	(817)	45	(772)	(744)	21	(723)
Provisions en UC	(49)	(20)	(69)	(13)		(13)
Participation aux bénéfices	(544)	(77)	(621)	(638)	(73)	(712)
Autres provisions techniques	(35)	6	(29)	56	(17)	39
Total charges de prestations des contrats d'assurance	(5 155)	(1 543)	(6 698)	(5 064)	(1 564)	(6 629)

Les charges de prestations des contrats d'assurance s'élèvent à 6 698 millions d'euros au 30 juin 2010 par rapport à 6 629 millions d'euros au 30 juin 2009, le premier semestre 2010 ayant été marqué, comme en 2009, par des événements climatiques en Europe et par une augmentation de la sinistralité.

NOTE 25 - CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE

NOTE 25.1 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2010			30.06.2009		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Frais d'acquisition et d'administration	15	8	23	19	16	35
Charges des sinistres	174	5	179	267	35	301
Variation des provisions techniques	11	11	22	8	(1)	7
Participation aux résultats	4	1	5	1		1
Variation de la provision pour égalisation						
Produits sur cession en réassurance	205	25	230	294	50	344
Primes cédées	(323)	(60)	(382)	(318)	(116)	(433)
Charges sur cession en réassurance	(323)	(60)	(382)	(318)	(116)	(433)
Produits et charges des cessions en réassurance	(118)	(35)	(153)	(23)	(66)	(89)

La diminution des primes cédées pour la zone internationale entre 2010 et 2009 provient essentiellement des pays où le groupe a procédé à des fusions de sociétés filiales donnant lieu à des économies d'échelle.

La baisse de la charge de sinistres cédée en France en 2010 s'explique par les coûts moins importants des événements climatiques du 1^{er} semestre 2010 par rapport à ceux du 1^{er} semestre 2009.

NOTE 26 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS

En millions d'euros	30.06.2010			30.06.2009		
	France	Inter-nationnal	Total	France	Inter-nationnal	Total
Produits opérationnels non courants	28	9	37	7	4	10
Charges exceptionnelles non courantes	(36)	(36)	(73)	(55)	(72)	(127)
Dotation à la provision sur écarts d'acquisition		0				
Total autres produits et charges opérationnels non courants	(8)	(27)	(36)	(49)	(68)	(116)

Le solde des autres produits et charges opérationnels non courants représente une charge de -36 millions d'euros au 30 juin 2010 contre une charge de -116 millions d'euros au 30 juin 2009.

Les principaux éléments constituant ce solde sont :

- Les amortissements des valeurs de portefeuille pour un montant global de -23 millions d'euros. Ces valeurs de portefeuille sont portées par les entités suivantes :
 - Groupama Assicurazioni : -11 millions d'euros ;
 - Groupama Garancia Biztosito : -5 millions d'euros ;
 - Groupama UK au titre des sociétés de courtage : -3 millions d'euros ;
 - Groupama Seguros Espagne : -2 millions d'euros ;
 - Groupama Sigorta : -2 millions d'euros.
- Les frais de fusion engagés sur l'exercice représentent une charge globale d'un montant de -6 millions d'euros.

Pour mémoire, au 30 juin 2009, le solde des autres produits et charges opérationnels non courants intégrait la diminution de 41 millions d'euros de l'écart d'acquisition de la société Plus Ultra Generales acquise par Groupama Seguros Espagne en 2002. Ce mouvement est intervenu suite à la détection d'une économie d'impôt future relative à l'amortissement du fonds de commerce pratiqué par la filiale dans les comptes sociaux.

NOTE 27 - CHARGES DE FINANCEMENT

En millions d'euros	30.06.2010	30.06.2009
Charges d'intérêts sur emprunts et dettes	(66)	(64)
Produits et charges d'intérêts - Autres		
Total charges de financement	(66)	(64)

La variation des dettes de financement sur la période n'a pas d'impact significatif sur le montant de la charge, compte tenu du fait que l'emprunt obligataire, émis en 1999 et remboursé début 2010, a été remplacé par un emprunt du même montant en octobre 2009.

NOTE 28 - VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT

NOTE 28.1 - VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2010			30.06.2009
	France	International	Total	Total
Impôt courant	(7)	(21)	(28)	64
Impôt différé	(20)	(3)	(23)	(17)
Total charge d'impôt	(27)	(24)	(51)	47

NOTE 28.2 - RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPOT TOTALE COMPTABILISEE ET LA CHARGE D'IMPOT THEORIQUE CALCULEE

En millions d'euros	30.06.2010	30.06.2009
Charge d'impôt théorique	(67)	(48)
Impact des charges ou produits définitivement non déductibles ou non imposables	13	63
Impact des différences de taux d'imposition	3	19
Crédit d'impôts et diverses imputations		
Imputations des déficits antérieurs		
Déficits de l'exercice non activés		
Actifs d'impôts différés non comptabilisés		
Autres différences		13
Charge d'impôt effective	(51)	47

L'impôt sur le résultat correspond à une charge globale de - 51 millions d'euros au 30 juin 2010 contre un produit de 47 millions d'euros au 30 juin 2009. La variation entre les deux semestres s'explique principalement par l'évolution des charges et produits non déductibles ou non imposables qui intégraient au 30 juin 2009, l'activation des déficits antérieurs chez Groupama Insurances ainsi que l'activation de l'impôt différé sur le mali de fusion de Plus Ultra Generales.

Ces éléments pris en compte, le taux effectif d'impôt s'établit à + 27% au 30 juin 2010 contre - 35% au 30 juin 2009.

Le détail du taux d'impôt théorique se présente comme suit :

En millions d'euros	30.06.2010		30.06.2009	
	Résultat consolidé avant impôt	Taux d'impôt théorique	Résultat consolidé avant impôt	Taux d'impôt théorique
France	109	34,43%	95	34,43%
Bulgarie	0	10,00%	0	10,00%
Espagne	36	30,00%	(14)	30,00%
Grèce	(2)	24,00%	2	25,00%
Hongrie	12	19,00%	6	20,00%
Italie	32	32,32%	20	32,31%
Portugal	(1)	26,50%	1	26,50%
Roumanie	(3)	16,00%	5	16,00%
Royaume-Uni	13	28,00%	9	28,00%
Slovaquie	(3)	19,00%	(3)	19,00%
Tunisie	4	30,00%	2	30,00%
Turquie	(5)	20,00%	13	20,00%
Total	192		136	

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 29 - ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS

NOTE 29.1 - ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS – ACTIVITE BANCAIRE

En millions d'euros	30.06.2010	31.12.2009
Engagements de financement reçus		
Engagements de garantie reçus	117	106
Engagements sur titres à recevoir		
Total engagements reçus au titre bancaire	117	106
Engagements reçus sur opérations en devise	59	94
Autres engagements reçus	15	23
Total des autres engagements reçus au titre bancaire	74	117
Engagements de financement donnés	284	234
Engagements de garantie donnés	93	84
Engagements sur titres à livrer		
Total engagements donnés au titre bancaire	377	318
Engagements donnés sur opérations en devises	59	94
Engagements donnés sur opérations sur instruments financiers		
Total des autres engagements donnés au titre bancaire	59	94

Les **engagements reçus** hors bilan de l'activité bancaire s'élèvent à 117 millions d'euros. Pour les opérations de change au comptant, la situation au 30 juin 2010 fait état d'une position :

de devises achetées contre euros non encore reçues	59 millions d'euros
de devises vendues contre euros non encore livrés	59 millions d'euros

Les **engagements donnés** sont marqués par une accentuation des engagements accordés en faveur de la clientèle qui porte le montant total d'engagements donnés à 377 millions d'euros.

NOTE 29.2 - ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS - ACTIVITES ASSURANCE ET REASSURANCE

En millions d'euros	30.06.2010	31.12.2009
Avals, cautions et garanties reçus	654	665
Autres engagements reçus	1 160	1 036
Total engagements reçus hors réassurance	1 814	1 701
Engagements reçus au titre de la réassurance	418	422
Avals, cautions et garanties données	442	445
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	545	533
Autres engagements donnés	165	159
Total engagements donnés hors réassurance	1 152	1 137
Engagements donnés au titre de la réassurance	2 519	2 519
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		3
Autres valeurs détenues pour compte de tiers	1	1

Les **avals, cautions et garanties reçus** s'élèvent à 654 millions d'euros et sont composés principalement de nouveaux engagements reçus suite aux acquisitions de la société Asiban (175 millions d'euros) et des filiales d'assurance d'OTP Bank (288 millions d'euros).

Les **autres engagements reçus hors réassurance** sont principalement constitués des éléments suivants :

- Des engagements dans le cadre de travaux de construction menés par la société Silic à hauteur de 315 millions d'euros qui se décomposent en crédits confirmés non utilisés (234 millions d'euros) et en engagements résiduels sur des travaux en cours (81 millions d'euros).
- Des engagements dans le cadre d'opérations d'acquisitions / cessions de sociétés à hauteur de 200 millions d'euros :
 - Garantie reçue de CGU France lors de l'acquisition de CGU Courtage par le Gan en 2002 (150 millions d'euros).
 - Garanties de passif reçues pour un montant global de 50 millions d'euros lors de l'acquisition de la société Nuova Tirrena.
- De la facilité de crédit souscrite auprès de la Société Générale pour 560 millions d'euros.

Les **avals, cautions et garanties données** s'élèvent à 442 millions d'euros et se décomposent principalement des opérations suivantes :

- Garantie donnée dans le cadre de la cession de la société Minster Insurance Company Limited (MICK) par Groupama UK évaluée à 58 millions d'euros. Cette société a été cédée au cours de l'exercice 2006,
- Dettes garanties par des suretés réelles dans le cadre d'investissements immobiliers réalisés par la société Silic pour un montant de 308 millions d'euros.

Les **Autres engagements sur titres, actifs ou revenus**

Les autres engagements sur titres, actifs ou revenus sont constitués exclusivement dans le cadre de souscriptions dans des fonds communs de placement à risques (FCPR). Le montant de 545 millions d'euros correspond principalement à la différence entre l'engagement d'investissement des souscripteurs et le total des appels de fonds effectivement perçus.

Les Autres engagements donnés

Les autres engagements donnés s'élèvent à 165 millions d'euros et sont composés principalement par les engagements résiduels sur travaux en cours menés par la société Silic pour un montant de 81 millions.

Les Engagements non valorisés

Clauses de « covenants » :

SILIC :

SILIC s'est engagée contractuellement à respecter plusieurs ratios financiers concernant la structure de bilan et la capacité de l'activité à couvrir les frais financiers.

Les ratios applicables à plus de 10% de l'endettement bancaire autorisé, tous concours confondus et en cumul, sont les suivants :

Ratios financiers	Dettes concernées (1)	Covenants	30.06.2010	2009	30.06.2009
. $\frac{\text{Endettement bancaire net}}{\text{Actifs immobiliers réévalués}}$	94%	Ratio < 0,45 pour 20 % Ratio < 0,50 pour 74 %	40,0%	36,6%	35,4%
. $\frac{\text{EBE (Ebitda)}}{\text{Intérêts bancaires (2)}}$	86%	Ratio > 3 pour 9% Ratio > 2,5 pour 54% Ratio > 2 pour 23%	3,12 - 4,00	3,69 - 4,54	4,16 - 5,01
. $\frac{\text{Actif immobilier Réévalué}}{\text{Actif immobilier gagé}}$	19%	Ratio > 2	4,05	3,96	4,19
. $\frac{\text{Dettes gagées}}{\text{Actif immobilier Réévalué}}$	39%	Ratio < 0,20 pour 21 % Ratio < 0,25 pour 18%	11,5%	12,4%	10,8%
. Actif immobilier Réévalué	38%	Montant > 1 000 M€ pour 22% Montant > 1 500 M€ pour 16%	3 333	3 184	3 068
. Actif Net Réévalué	20%	Montant > 800 M€	1 915	1 934	1 897

(1) : Sur la base de l'endettement bancaire autorisé, hors application des éventuelles clauses de défaut croisé.

(2) : Selon les concours, intérêts capitalisés inclus ou exclus des "intérêts bancaires"

Au 30 juin 2010, comme les exercices précédents, SILIC respectait l'ensemble de ces covenants.

Clauses « Trigger » :

Groupama SA :

Par ailleurs, dans le cadre des émissions de titres subordonnés (TSR et TSDI), Groupama SA bénéficie de clauses dites « trigger » :

Groupama SA a l'option de différer le paiement des intérêts de l'émission de TSR d'octobre 2009 de 750 millions d'euros dans le cas où la couverture de la marge de solvabilité du groupe est inférieure à 100%.

De même, dans le cadre de l'émission de TSDI de 500 millions d'euros de juillet 2005, Groupama SA a l'option de différer le paiement des intérêts de l'émission de TSDI dans le cas où la couverture de la marge de solvabilité du groupe est inférieure à 150%.

Le déclenchement du « trigger » s'apprécie à la date d'arrêté précédant la date anniversaire (date de détachement du coupon).

NOTE 30 - LISTE DES ENTITES DU PERIMETRE

Les principales évolutions du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Fusions

La société SCIFMA a absorbé la société FOR'GAN, détenue par Groupama Gan Vie, avec effet rétroactif au 1er janvier 2010. La nouvelle entité a changé de dénomination et est devenue Société Forestière Groupama à compter du 10 mai 2010.

Sorties de périmètre

La SCI Safragan, filiale de la Compagnie Foncière Parisienne, a été liquidée le 31 mai 2010.

La société immobilière Goubet Petit a été liquidée et la SCI Les Gémeaux a cessé son activité.

	Secteur d'activité	Pays	% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
			30.06.2010			31.12.2009		
GROUPAMA S.A.	Holding	France	100,00	100,00	Sté Mère	100,00	100,00	Sté Mère
GIE GROUPAMA SI	GIE	France	88,40	88,38	IG	88,42	88,40	IG
GIE LOGISTIQUE	GIE	France	99,98	99,98	IG	99,99	99,99	IG
GROUPAMA GAN VIE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN PATRIMOINE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CAISSE FRATERNELLE D'EPARGNE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	99,98	99,98	IG
CAISSE FRATERNELLE VIE	Assurance	France	99,78	99,78	IG	99,76	99,76	IG
ASSUVIE	Assurance	France	50,00	50,00	IG	50,00	50,00	IG
GAN PREVOYANCE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA ASSURANCE CREDIT	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA TRANSPORT	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
MUTUAIDE ASSISTANCE	Assistance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN ASSURANCES IARD	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN OUTRE MER IARD	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN EUROCOURTAGE IARD	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
AMALINE ASSURANCES	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CEGID	Assurance	France	26,89	26,89	MEE	26,89	26,89	MEE
GROUPAMA SEGUROS de Vida Portugal	Assurance	Portugal	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GUNES SIGORTA	Assurance	Turquie	36,00	36,00	MEE	36,00	36,00	MEE
GROUPAMA SIGORTA	Assurance	Turquie	98,81	98,81	IG	98,63	98,63	IG
GROUPAMA SIGORTA EMEKLILIK	Assurance	Turquie	90,89	90,37	IG	90,89	90,29	IG
GROUPAMA Investment BOSPHORUS	Holding	Turquie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA POISTOVNA SLOVAQUIE	Assurance	Slovaquie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA ZIVOTNA SLOVAQUIE	Assurance	Slovaquie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
STAR	Assurance	Tunisie	35,00	35,00	MEE	35,00	35,00	MEE
GROUPAMA ZASTRAHOVANE NON LIFE	Assurance	Bulgarie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA JIVOTOZASTRAHOVANE LIFE	Assurance	Bulgarie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA GARANCIA BIZTOSITO	Assurance	Hongrie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA PHOENIX Hellenic Asphalistike	Assurance	Grèce	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA SEGUROS Espagne	Assurance	Espagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GUK BROKING SERVICES	Holding	Royaume Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA INSURANCES CY LTD	Assurance	Royaume Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CAROLE NASH	Courtage	Royaume Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
BOLLINGTON LIMITED	Courtage	Royaume Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LARK	Courtage	Royaume Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GREYSTONE	Courtage	Royaume Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
HALVOR	Courtage	Royaume Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
COMPUCAR LIMITED	Courtage	Royaume Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GRIFFITHS GOODS	Courtage	Royaume Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CHOICE QUOTE	Courtage	Royaume Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROSVENOR COURT SERVICES	Courtage	Royaume Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA ASSICURAZIONI (ex Nuova Tirrena)	Assurance	Italie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA SEGUROS PORTUGAL	Assurance	Portugal	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA ASIGURARI	Assurance	Roumanie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
OTP GARANCIA ASIGURARI	Assurance	Roumanie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Gest. Portef	France	99,98	99,98	IG	99,98	99,98	IG
GROUPAMA FUND PICKERS	Gest. Portef	France	100,00	99,98	IG	100,00	99,98	IG
GROUPAMA PRIVATE EQUITY	Gest. Portef	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA BANQUE (ex Banque Finama)	Banque	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA EPARGNE SALARIALE	Gest. Portef	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA IMMOBILIER	Banque	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SILIC	Immobilier	France	42,07	42,07	IG	42,09	42,09	IG
SEPAC	Immobilier	France	100,00	42,07	IG	100,00	42,09	IG
COMPAGNIE FONCIERE PARISIENNE	Immobilier	France	95,32	95,32	IG	95,30	95,30	IG
SCI DEFENSE ASTORG	Immobilier	France	100,00	95,32	IG	100,00	95,30	IG
GAN FONCIER II	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
IXELLOR	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
79 CHAMPS ELYSEES	Immobilier	France	91,21	91,21	IG	91,21	91,21	IG
33 MONTAIGNE	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG

IG : Intégration globale

MEE : Mise en équivalence

	Secteur d'activité	Pays	% contrôle	% Intérêt	Méthode	30.06.2010		31.12.2009	
						% contrôle	% Intérêt	Méthode	
			CNF	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00
RENNES VAUGIRARD	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SOCIETE FORESTIERE GROUPAMA (ex-SCIFMA)	Immobilier	France	87,67	87,67	IG	78,93	78,93	IG	
SCI TOUR GAN	Immobilier	France	100,00	98,88	IG	100,00	98,88	IG	
VIEILLE VOIE DE PARAY	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI GAN FONCIER	Immobilier	France	100,00	98,92	IG	100,00	98,92	IG	
SAFRAGAN	Immobilier	France				90,00	85,77	IG	
261 RASPAIL	Immobilier	France	100,00	95,32	IG	100,00	95,30	IG	
SOCOMIE	Immobilier	France	100,00	42,07	MEE	100,00	42,09	MEE	
VICTOR HUGO VILLIERS	Immobilier	France	100,00	98,71	IG	100,00	98,71	IG	
1 BIS FOCH	Immobilier	France	100,00	98,92	IG	100,00	98,92	IG	
16 MESSINE	Immobilier	France	100,00	98,92	IG	100,00	98,92	IG	
9 MALESHERBES	Immobilier	France	100,00	98,92	IG	100,00	98,92	IG	
40 RENE BOULANGER	Immobilier	France	100,00	98,92	IG	100,00	98,92	IG	
44 THEATRE	Immobilier	France	100,00	98,92	IG	100,00	98,92	IG	
97 VICTOR HUGO	Immobilier	France	100,00	98,92	IG	100,00	98,92	IG	
47 VILLIERS	Immobilier	France	100,00	98,92	IG	100,00	98,92	IG	
IMMOPREF	Immobilier	France				100,00	100,00	IG	
19 GENERAL MANGIN (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
28 COURS ALBERT 1er (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
5/7 PERCIER (SASU)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
FORGAN (SA)	Immobilier	France				100,00	100,00	IG	
10 PORT ROYAL (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
102 MALESHERBES (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
12 VICTOIRE (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
14 MADELEINE (SASU)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
150 RENNES (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
204 PEREIRE (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
3 ROSSINI (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
38 LE PELETIER (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
43 CAUMARTIN (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
5/7 MONCEY (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
60 CLAUDE BERNARD (SASU)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
9 REINE BLANCHE (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
9 VICTOIRE (SAS)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CELESTE (SAS)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CHAMALIERES EUROPE (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
DOMAINE DE NALYS	Immobilier	France	69,57	69,57	MEE	69,57	69,57	MEE	
DOMAINE DE FARES	Immobilier	France	31,25	31,25	MEE	31,25	31,25	MEE	
GOUBET PETIT	Immobilier	France				66,66	66,66	MEE	
CAP DE FOUSTE (SCI)	Immobilier	France	61,31	61,31	MEE	61,31	61,31	MEE	
GROUPAMA PIPACT	Immobilier	France	31,91	31,91	MEE	31,91	31,91	MEE	
SCA CHATEAU D'AGASSAC	Immobilier	France	25,00	25,00	MEE	25,00	25,00	MEE	
SCIMA GFA	Immobilier	France	44,00	44,00	MEE	44,00	44,00	MEE	
HAUSSMANN LAFFITTE IMMOBILIER (SNC)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
LABORIE MARCNAT	Immobilier	France	64,52	64,52	MEE	64,52	64,52	MEE	
LES FRERES LUMIERE	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
99 MALESHERBES (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
6 MESSINE (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
PARIS FALGUIERE (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
LES GEMEAUX (SCI)	Immobilier	France				100,00	100,00	IG	
VILLA DES PINS (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
GAN INVESTISSEMENT FONCIER	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
FRANCE-GAN I D	OPCVM	France	81,60	69,44	IG	81,65	69,81	IG	
GROUPAMA TRESORERIE I C	OPCVM	France	54,25	54,00	IG	49,17	49,01	MEE	
ASTORG TAUX VARIABLE D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
ASTORG CASH G D	OPCVM	France	95,64	95,19	IG	89,31	88,20	IG	
ASTORG CTT C	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	85,37	85,37	IG	
ASTORG PENSION C	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	74,58	74,58	IG	
ASTORG CASH MA	OPCVM	France				100,00	99,29	IG	

IG : Intégration globale

MEE : Mise en équivalence

	Secteur d'activité	Pays	% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
			30.06.2010			31.12.2009		
ASTORG CASH MT D	OPCVM	France	99,89	99,85	IG	99,98	99,27	IG
GROUPAMA EONIA I	OPCVM	France				38,43	36,23	MEE
ASTORG EONIA	OPCVM	France				100,00	100,00	IG
GROUPAMA ALTERNATIF DYNAMIQUE C	OPCVM	France	82,67	82,67	IG	82,68	82,68	IG
GROUPAMA CREDIT EURO LT I D	OPCVM	France	99,05	99,05	IG	99,05	99,05	IG
GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE	OPCVM	France	91,26	91,22	IG	94,53	94,48	IG
GROUPAMA ALTERNATIF EQUILIBRE C	OPCVM	France	79,17	79,17	IG	79,17	79,17	IG
HAVRE OBLIGATION D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA OBLIGATION MONDE I C	OPCVM	France	65,76	63,73	IG	84,15	82,10	IG
GROUPAMA CONVERTIBLES I	OPCVM	France	87,30	85,63	IG	87,28	85,61	IG
GROUPAMA JAPAN STOCK D4DEC	OPCVM	France				40,52	40,52	MEE
GROUPAMA ETAT EURO CT I D	OPCVM	France	89,04	89,04	MEE	89,01	89,01	IG
GROUPAMA AAEXA D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA ACTIONS INTERNATIONALES I C	OPCVM	France	99,77	99,77	IG	99,76	99,76	IG
GROUPAMA CREDIT EURO I D	OPCVM	France	37,87	37,87	MEE	58,16	58,16	IG
GROUPAMA CREDIT EURO I C	OPCVM	France	38,50	38,50	MEE	58,58	58,58	IG
GROUPAMA EURO STOCK	OPCVM	France				38,53	38,53	MEE
GROUPAMA INDEX INFLATION EURO I D	OPCVM	France	100,00	97,21	IG	100,00	97,21	IG
ASTORG EURO SPREAD D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 10 FCP	OPCVM	France	99,92	99,92	IG	99,92	99,92	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 9 FCP	OPCVM	France	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 8 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 7 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 6 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 5 FCP	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 4 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	83,33	83,33	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 3 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	83,33	83,33	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 2 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	83,33	83,33	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 1 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	83,33	83,33	IG
WASHINGTON INTER NOURRI 1 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON INTER NOURRI 2 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON INTER NOURRI 3 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON INTER NOURRI 0 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHING. ACT. EUROPEX EURO D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON ACTIONS EURO	OPCVM	France				99,97	99,96	IG
WASHINGTON ACT. INTERNATIONALES	OPCVM	France				100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 11 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 12 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 13 FCP	OPCVM	France	100,00	99,94	IG	100,00	99,94	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 14 FCP	OPCVM	France	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 15 FCP	OPCVM	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 16 FCP	OPCVM	France	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 17 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,99	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 18 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 19 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 20 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 21 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 22 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 23 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 24 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 25 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 26 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ASTORG ACTIONS EURO I C	OPCVM	France	98,88	98,88	IG			
HORIZON 8 JUILLET 2002 C	OPCVM	France	24,66	24,66	MEE			
EURO CAPITAL DURABLE I C	OPCVM	France	26,36	25,05	MEE			
AMERI-GAN I D	OPCVM	France	31,05	31,05	MEE			
GROUPAMA CREDIT EURO LT I C	OPCVM	France	50,72	50,72	IG			
VALORISATION DECEMBRE 2001 C	OPCVM	France	48,53	48,53	MEE			
GROUPAMA US STOCK I C	OPCVM	France	59,92	59,92	IG			

IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence

Certaines entités immobilières sont consolidées par la méthode de mise en équivalence selon un processus dit "simplifié". Ce processus consiste à reclasser au bilan la valeur des parts et le compte courant de financement dans le poste "placements immobiliers", et au compte de résultat, les dividendes ou quote-part des résultats des sociétés sur la ligne "revenus des Immeubles".

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars

Tour Exaltis
61, avenue Henri Régnault
92075 La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2010

Aux Actionnaires
GROUPAMA S.A.
8-10, rue d'Astorg
75008 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Groupama SA, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en oeuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « provisions pour dépréciation » de la note 3.2.1 des principes comptables et sur la note 6.1 de l'annexe aux comptes qui expose le changement d'estimation relatif aux critères de dépréciation des actifs disponibles à la vente.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Neuilly sur Seine et Paris La Défense, le 5 août 2010

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Eric Dupont

Bénédicte Vignon

Jean-Claude Pauly

Maxime Simoen

Attestation du responsable du Rapport Financier Semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le premier semestre 2010 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en première partie du présent Rapport présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Paris, le 31 août 2010

Jean Azéma

Directeur général